Les dispositifs d'égalité des chances en Nouvelle-Aquitaine

Analyse de la pertinence du ciblage des dispositifs favorisant l'accès à l'enseignement supérieur

Observatoire de la formation et de la vie universitaire – projet Obsup

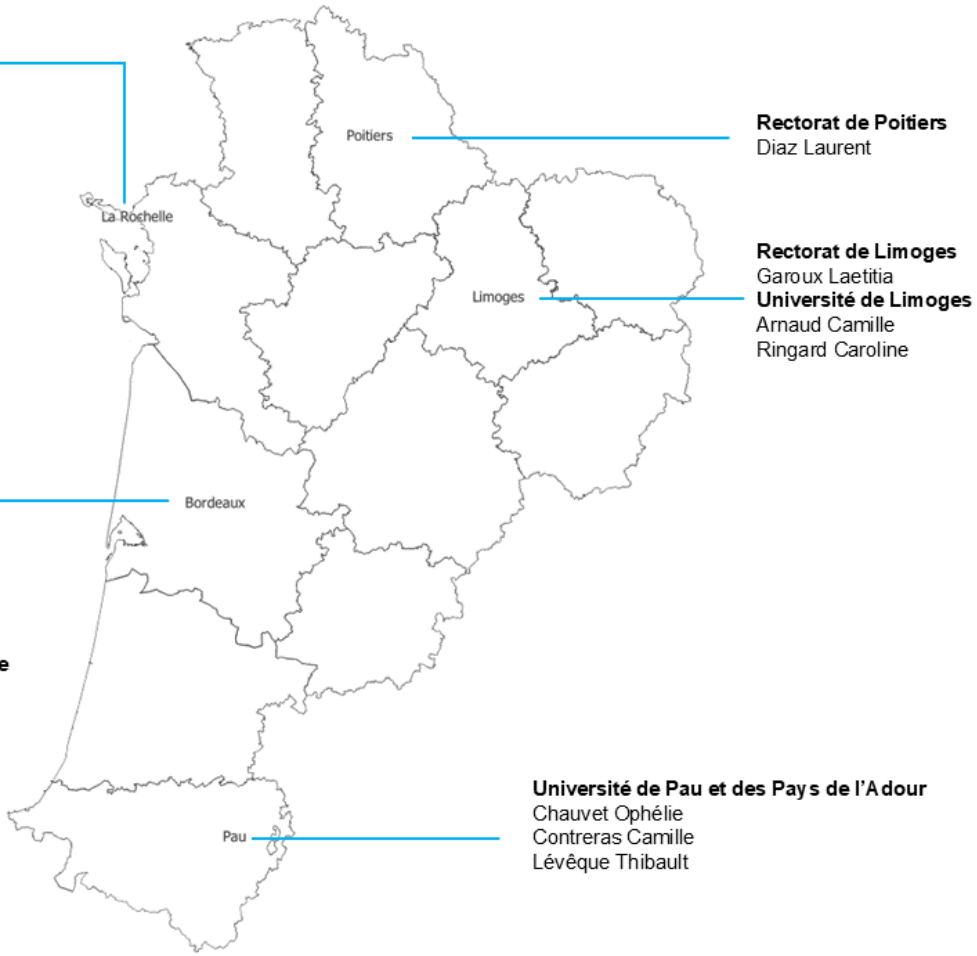
Juin 2026

université de BORDEAUX

Remerciements

La réalisation de ces travaux n'aurait pas été possible sans l'intérêt et le soutien financier du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, à qui nous présentons nos sincères remerciements.

Nos remerciements vont également aux experts des observatoires et strucutres assimiliées des établissements de la CCT, des services statistiques des trois académies de Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Poitiers et Limoges), et des services « Études, prospective et évaluation » et « Enseignement supérieur, vie étudiante, culture scientifique » de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour leur participation aux groupes de travail, leur expertise ainsi que pour la qualité des échanges.



Contexte

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du projet d'Observation territoriale des trajectoires des étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur (ObSup), lauréat en 2024 de l'appel à projets « Favoriser la réussite étudiante » de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de son axe n°4 « Renforcer les compétences pour répondre aux besoins socio-économiques ».

Coordonné par l'observatoire de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux, le projet réunit huit établissements d'enseignement supérieur néo-aquitains signataires de la Convention de Coordination Territoriale[1] (CCT) : les Universités de Bordeaux, Bordeaux Montaigne, de Pau et des Pays de l'Adour, de Limoges, La Rochelle Université, Bordeaux Sciences Agro, l'Institut National Polytechnique de Bordeaux et Sciences Po Bordeaux. Le projet ObSup vise à donner une nouvelle dimension à cette coopération entre observatoires et services d'études, en l'ouvrant aux directions statistiques des rectorats de la Région académique (DEP) ainsi qu'aux directions d'études et prospectives et d'enseignement supérieur, vie étudiante et culture scientifique de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le projet ObSup vise à installer un dispositif innovant d'observation et d'évaluation territoriales de l'enseignement supérieur afin d'éclairer les décisions et l'action publique, en réponse aux enjeux communs d'accès à l'enseignement supérieur, de besoins en compétences des employeurs, d'adaptation de l'offre de formation et de transfert de connaissance de la recherche vers la société.

La gouvernance du projet s'appuie sur un comité de pilotage, qui rassemble les représentants politiques de l'action 3 de la CCT, du Conseil régional et de la Région académique. Ce dernier arbitre et oriente les études à conduire en réponse aux axes de travail du projet. La mise en oeuvre des études s'appuie sur un comité opérationnel réunissant les experts des parties prenantes du projet. Il arbitre notamment les choix méthodologiques.

A travers la constitution d'un portefeuille d'études partagées et leur articulation avec les enjeux régionaux et grâce à la collaboration rapprochée entre la CCT, la Région Nouvelle Aquitaine et la Région académique sur le volet Etudes socio-économiques, le projet favorise une véritable démarche partagée d'objectivation des réalités territoriales de l'éducation, des flux et des parcours dans l'enseignement supérieur.

[1] La convention de coordination territoriale réunit ces 8 établissements signataires autour d'un objectif commun : travailler ensemble à favoriser l'accès des différents publics à l'enseignement supérieur et à mettre en cohérence l'offre de formation au regard des singularités et des équilibres territoriaux. Parmi les 9 actions qui structurent ce partenariat, l'action 3 Études, co-portée par l'université de Bordeaux et l'université Bordeaux Montaigne, s'attache à réaliser le suivi et les études relatives aux conditions de vie des étudiants, à leur trajectoire et aux formations au niveau régional.

Présentation des rapports d'études

A ce stade du projet, trois thématiques ont été retenues par le COPIL :

- l'évaluation de la pertinence de 3 dispositifs spécifiques d'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, déployés sur le territoire néo-aquitain à destination du secondaire ;
- l'analyse fine des trajectoires étudiantes de l'académie de Bordeaux depuis le baccalauréat ;
- l'insertion professionnelle des diplômés des établissements de la convention de coordination territoriale.

Ce choix traduit la volonté du comité d'articuler à la fois les enjeux territoriaux portés par le conseil régional et la région académique et les enjeux de réussite étudiante au cœur des missions des établissements.

Le premier rapport, consacré aux dispositifs d'égalité des chances en Nouvelle-Aquitaine, évalue la pertinence du ciblage de trois dispositifs présents sur le territoire régional (ACCES, CODA et les Cordées de la réussite) au regard des inégalités sociales, territoriales et informationnelles qui structurent l'accès à l'enseignement supérieur. Mobilisant l'indice de position sociale, l'indice d'éloignement ainsi qu'une analyse multivariée conduite sur l'ensemble des 328 lycées de la région, l'étude montre un ciblage globalement cohérent avec les objectifs affichés. Les lycées publics, les établissements les plus défavorisés et les plus isolés géographiquement bénéficient significativement plus souvent d'un dispositif. Elle met néanmoins en évidence des points de vigilance, en particulier dans les espaces urbains et périurbains défavorisés ainsi que parmi les lycées professionnels moins couverts malgré une vulnérabilité sociale avérée.

Le deuxième rapport s'intéresse aux trajectoires étudiantes des bacheliers de l'académie de Bordeaux, du lycée à l'enseignement supérieur. En appariant des données administratives de l'enseignement secondaire et supérieur, il combine une analyse territoriale des poursuites d'études à N+1, qui révèle des orientations post-baccalauréat très différenciées selon les départements d'origine, et une analyse longitudinale sur cinq ans permettant d'identifier quatorze trajectoires-types au sein de la cohorte des bacheliers 2019-2020. L'étude confirme la forte diversification des parcours dans l'enseignement supérieur (les trajectoires véritablement linéaires concernent un peu moins d'un étudiant sur deux) et le rôle déterminant de l'origine sociale et du passé scolaire dans leur structuration. Deux approfondissements thématiques complètent l'analyse. L'un sur la sous-représentation persistante des filles dans les filières scientifiques, l'autre sur le profil des bacheliers qui ne sont plus retrouvés dans les bases administratives cinq ans après l'obtention du baccalauréat.

Le troisième rapport porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur des établissements de la CCT, à partir des enquêtes territoriales d'insertion menées auprès des diplômés de licence professionnelle, de master, de doctorat, ainsi que des diplômés d'écoles d'ingénieurs et de Sciences Po Bordeaux. Il décrit les principaux indicateurs de l'emploi (taux d'insertion, statut de cadre, nature du contrat, mobilité géographique, niveau de rémunération) et leur progression avec le niveau de diplôme, avant d'examiner les facteurs individuels associés à la qualité et à la localisation de l'insertion, tels que l'alternance, le genre ou l'origine géographique. Une cartographie de l'insertion des diplômés complète l'analyse, en

révélant une insertion très majoritairement concentrée à proximité des grands centres urbains, avec une attraction d'autant plus forte que le niveau de diplôme est élevé.

Bien que traitant de thématiques distinctes, ces trois rapports partagent une même ambition : objectiver, à partir de données quantitatives robustes et d'une lecture territoriale fine, les mécanismes d'accès, de poursuite et de réussite dans l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine, afin d'éclairer les décisions des établissements de l'enseignement supérieur, du Conseil Régional et de la Région académique.

Table des matières

Contexte ... 3
Présentation des rapports d'études ... 4
Table des matières ... 6

Introduction ... 8

Partie I. Besoins des publics et réponses institutionnelles : les dispositifs d'égalité des chances en Nouvelle-Aquitaine ... 12

I/ Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : identification des besoins des publics ... 12
a. Les inégalités sociales face à la poursuite d'étude ... 13
b. Les inégalités territoriales : l'effet du lieu de résidence sur la poursuite d'étude ... 13
c. L'accès inégal à l'information et à l'orientation ... 15
d. Les déterminants scolaires de l'accès à l'enseignement supérieur ... 16
II/ Les dispositifs d'égalité des chances sur le territoire néo-aquitain : les cordées de la réussite et les programmes d'investissement d'avenir ... 16
a. Le projet ACCES ... 17
b. Le projet CODA ... 18
c. Les cordées de la réussite en Nouvelle Aquitaine ... 19
d. Des objectifs communs partiellement convergents ... 21
Conclusion : l'adéquation des dispositifs aux besoins des publics : une réponse ciblée mais partielle ... 22

Partie II. Analyse comparative des lycées ciblés par les dispositifs d'égalité des chances ... 24

I/ Ciblage des lycées selon leurs caractéristiques administratives ... 25
a. Nature et secteur de l'établissement : les lycées publics davantage touchés, les lycées professionnels paradoxalement sous-représentés ... 25
b. Des lycées bénéficiaires aux résultats scolaires plus faibles ... 26
c. La taille des établissements : un facteur structurant du ciblage ... 27
II/ Ciblage des lycées selon les vulnérabilités sociales ... 29
a. La situation relative aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ... 29
b. L'indice de position sociale : un ciblage orienté vers les établissements défavorisés ... 29
c. La mixité sociale interne : des résultats contrastés selon la filière ... 32
III/ Ciblage des lycées selon les vulnérabilités territoriales ... 35
a. Ruralité et densité communale : un ciblage globalement cohérent avec les besoins territoriaux ... 35
b. L'indice d'éloignement : les lycées ciblés sont significativement plus isolés ... 39
IV/ Analyses croisées : construction et exploitation d'un indicateur de vulnérabilité ... 44
a. Caractéristiques des établissements selon l'indicateur de vulnérabilité ... 45
b. Ciblage des lycées au regard de l'indicateur de vulnérabilité ... 46

Partie III Approche multivariée des profils de lycées au regard des dispositifs d'égalité des chances ... 49

I/ Deux dimensions structurantes : vulnérabilité sociale cumulative et éloignement géographique 49
II/ Cinq profils de lycées au regard du ciblage des dispositifs d'égalité des chances ... 52

Conclusion **54**

Bibliographie **55**

Ouvrages et articles académiques 55

Rapports d'évaluation et documents institutionnels 55

Textes réglementaires 55

Sources en ligne 56

Listes des figures **57**

Annexes **58**

Graphiques complémentaires 58

Introduction

L'accès à l'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur de justice sociale pour les établissements d'enseignement supérieur, la région académique et la région Nouvelle-Aquitaine. En effet, malgré les avancées législatives et les politiques des établissements, les inégalités scolaires, sociales et géographiques continuent de peser sur l'accès à l'enseignement supérieur[2].

La mise en œuvre de politiques favorisant cet accès s'inscrit pleinement dans les missions de service publique des établissements d'enseignement supérieur. Le code de l'éducation dispose ainsi que *« Le service public de l'éducation […] contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. »*[3]. Les régions académiques participent à la coordination territoriale des politiques publiques visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur. La région Nouvelle-Aquitaine indique quant à elle dans son Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation 2024-2028, que *« le maillage territorial de l'enseignement supérieur reste une priorité pour assurer un accès équitable aux formations »*[4]. Le Conseil économique, social et environnemental (CESER) a d'ailleurs récemment publié un rapport sur ces enjeux[5] faisant la démonstration d'une volonté politique forte sur le territoire en matière d'accès à l'enseignement supérieur.

C'est ainsi que les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, IEP), comme la région académique et le conseil régional Nouvelle-Aquitaine développent et/ou soutiennent des projets et des dispositifs spécifiques dédiés à l'égalité des chances. Dans ce cadre, les dispositifs d'égalité des chances sont entendus comme des ensembles structurés d'actions et de mesures institutionnelles visant à compenser les inégalités sociales, scolaires et territoriales, afin de favoriser l'accès, la poursuite et la réussite dans l'enseignement supérieur des publics qui en sont le plus éloignés.

Deux grands types de dispositifs sont couverts dans cette étude.

1) **Les programmes d'investissement d'avenir (PIA) - 3**, créés en 2010 puis amplifiés en 2021. Ils se déclinent en 2 grands projets sur le territoire :

> **ACCES (Accompagner vers l'enseignement supérieur)**, coportés par les universités de Bordeaux, Bordeaux Montaigne et de Pau et des Pays de l'Adour, est lauréat de l'appel à projets "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" inscrit dans le volet orientation de l'action "Territoires d'innovation pédagogique » du 3ème PIA ;

> **CODA (à la CrOisée Des pArcours)** est un PIA3 porté par le Rectorat de l'Académie de Poitiers, les universités de Poitiers et de La Rochelle.

2) **« Les cordées de la réussite » :** lancées en 2008, ce dispositif interministériel issu de la Dynamique Espoir Banlieue, vise « à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens

[2] Lauwerier, T., et al. (2022). *L'enseignement supérieur en France : un droit menacé face aux inégalités croissantes ?* Right to Education Initiative.
[3] Code de l'éducation, art. L111-1
[4] Région Nouvelle-Aquitaine. (2024). Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – SRESRI 2024–2028.
[5] CESER, Région Nouvelle-Aquitaine, Cap vers l'enseignement supérieur, la voix des jeunes comme boussole, décembre 2025, 178p.

et collègiens issus de milieux sociaux modestes » (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, 2019).

Ce choix résulte de plusieurs considérations : l'importance des financements qui leur sont associés, l'ampleur de leur déploiement, la disponibilité des données mobilisables et le fait qu'ils sont partagés par l'ensemble des parties prenantes d'ObSup — à savoir la Région Académique, la Région Nouvelle-Aquitaine et les établissements de la CCT[6].

Par ailleurs, ce travail s'intéresse exclusivement à la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. S'agissant des publics ciblés, l'analyse se concentre donc spécifiquement sur les lycéens[7].

Dans le cadre de ce rapport, 3 questions évaluatives peuvent être posées :

- **Dans quelle mesure les dispositifs d'égalité des chances constituent-ils une réponse adaptée aux besoins des publics visés ? ;**
- **Dans quelle mesure les dispositifs d'égalité des chances favorisent-ils la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ?**
- **Quels sont les effets des dispositifs d'égalité des chances sur les parcours dans l'enseignement supérieur en termes de réussite ?**

Compte tenu des données disponibles (uniquement au niveau des lycées), ce premier rapport d'analyse répondra à la première question de recherche relative à la pertinence des dispositifs. Pour cela, il conviendra dans un premier temps de caractériser les dispositifs étudiés et leurs objectifs, leurs publics cibles et enfin, d'examiner dans quelle mesure ces dispositifs répondent aux besoins identifiés et selon quelles priorités. Il s'agit, en d'autres termes, d'en analyser la cohérence interne.

Méthodologie – de la pertinence du ciblage des établissements

Hypothèse :

L'analyse porte sur les caractéristiques scolaires, le profil social et le profil géographique des lycées. L'hypothèse est alors que le public prioritaire du dispositif peut-être atteint si les caracatéristiques de leur établissement de scolarisation sont en adéquation avec les critères visés. L'étude permet d'établir si des établissements à besoin ne sont pas ciblés par les dispositifs. Elle s'appuie sur une approche mixte combinant : analyses documentaires et analyses de données administratives.

Ressources bibliographiques

[6] Sont exclues du périmètre d'études toutes les actions concourant à l'égalité des chances qui relèvent des missions de service public des établissements de droit commun : offre de formation, services aux étudiants, accompagnement pédagogique, parcours de formation personnalisés, recrutement sur critères sociaux dans Parcoursup ou encore, accompagnement des étudiants à besoins spécifiques. Ne sont pas non plus pris en compte les projets d'établissements labellisés « égalité des chances », tels que les dispositifs de liaison avec le secondaire, les implantations territoriales ou les Campus connectés. De même, cette étude ne couvre qu'une partie de l'écosystème de l'égalité des chances dans le champ de l'orientation et de l'accompagnement vers l'enseignement supérieur. En sont notamment absents les CIO, les ERIP, CAP Métiers, les centres information jeunesse, ainsi que des associations telles que l'AFEV, Cap d'Agir, Des Territoires aux Grandes Écoles ou encore Article 1.

[7] Les passerelles vers l'enseignement supérieur ainsi que les reprises d'études ne sont pas comprises dans le périmètre d'études.

Afin de définir, d'analyser et d'identifier les enjeux relatifs à la question évaluative, plusieurs ressources bibliographique ont été mobilisées (Bibliographie). Le corpus, non exhaustif, est composé de quatre types de ressources documentaires :

- Ouvrages et articles académiques (essentiellement en sociologie) ;
- Rapports d'évaluation ;
- Rapports et informations publiques institutionnelles (ministères, rectorat, Région) ;
- Notes et études d'organisme produisant de l'information publique (CEREQ, CESE, INSEE);
- Articles et dossiers de presse.

Données exploitées et périmètre :

Les données exploitées dans cette étude sont issues uniquement des informations disponibles en OpenData. La base principale des établissements pour l'analyse est la « *liste géolocalisée des établissements d'enseignement des premier et second degrés (tous ministères de tutelle, secteurs public et privé) situés en France et dans les collectivités d'outre-mer.* »[8]

A partir de cette base, plusieurs variables ont été ajoutées à partir d'open source : l'indice de position sociale, l'indice d'éloignement, indicateurs de résultats, situation relative à un quartier prioritaire de la ville, indicateur de valeur ajoutée, grille de densité communale, typologie de commune, effectifs.

S'agissant de la situation des lycées relative au ciblage par les dispositifs :

- Pour les cordées de la réussite, les données sont issues du site de la Région académique Nouvelle-Aquitaine[9] ;
- Pour les lycées ACCES, les données sont issues des sources interne à l'université de Bordeaux en charge du projet ;
- Pour les lycées CODA, les données sont issues d'un recensement effectué en 2023 auprès des services d'orientation de La Rochelle Université.

Toutes les données concernent l'année scolaire 2025-2026.

Le périmètre d'étude concerne uniquement les lycées de Nouvelle-Aquitaine pour lesquels l'indice de position sociale et l'indice d'éloignement ont été calculés par la DEPP. Sont donc exclus, les lycées agricoles, les lycées expérimentaux, les EREA, les MFR, les sections d'enseignement professionnel et les sections d'enseignement général et professionnel adapté. Dans une visée évaluative, l'ensemble des cordées de la réussite ont été prises en compte, y compris celles qui ne sont pas portées par un établissement d'enseignement supérieur.

L'indice de position sociale (IPS) premet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Il est calculé par la DEPP chaque année[10]. Une première version de l'IPS a été publiée en 2016 puis actualisée en 2022. Il représente les conditions socio-économiques moyennes des professions. Il est construit pour chaque établissement et représente la moyenne des IPS de chaque élève dans le lycée. Il en résulte un indicateur statistique qui permet de rendre comte de la composition sociale de

[8] Les données sont issues de RAMSESE (répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif). DEPP – Ministère en charge de l'éducation nationale. https://www.data.gouv.fr/datasets/adresse-et-geolocalisation-des-etablissements-denseignement-des-premier-et-second-degres

[9] https://www.ac-bordeaux.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-la-region-nouvelle-aquitaine Académie de Bordeaux.

[10] Thierry Rocher, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, indice de position sociale (IPS) : actualisation 2022, Séries Méthodes, Document de travail n° 2023-M01, Mars 2023.

l'établissement. Pour les lycées étudiés, les valeurs de l'IPS s'étendent de 80,1 à 148,5 avec une moyenne de 106,95.[11]

L'indice d'éloignement des lycées permet d'appréhender avec une indicateur continue les différents aspects de l'isolement de ces établissements scolaires. Cette indice calculé par la DEPP chaque année à partir des travaux de Maugis et Touahir en 2019[12]. Il intègre dans son calcul l'éloignement géographique des élèves, l'offre de formation et l'offre culturelle et sportive autour de l'établissement. « Il synthétise ainsi plusieurs dimensions de l'éloignement :

- L'éloignement des élèves scolarisés dans l'établissement : éloignement moyen entre la résidence des élèves et leur établissement, proportion d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée ;
- L'éloignement de l'établissement par rapport à l'offre d'enseignement : densité en collèges ou lycées aux alentours, éloignement aux formations de niveau collège, lycée ou de l'enseignement supérieur les plus proches ;
- L'éloignement de l'établissement par rapport à des équipements théâtres, gymnases, gares ferroviaires, etc. »[13]

Méthode d'analyse :

L'étude s'appuie d'abord sur une analyse exploratoire des variables caractérisant les lycées. Afin de rendre compte de la significativité des résultats des tests du *Khi2* ont été réalisés sur les variables catégorielles, des tests de comparaison de distribution *Wilcoxon-Withney* et de *Krustal-Wallis* ont été réalisés sur les variables quantitatives et enfin, des tests de corrélation de Spearman ont été réalisés sur ce même type de variables.

Pour la troisième partie concernant les profils des lycées, des analyses en composantes multiples ont été réalisées ainsi que des classifications ascendantes hiérarchiques. Le détail de ces méthodes sera présenté dans la partie des résultats (p.49).

Les variables étudiées dans l'analyse comparative ainsi que dans l'analyse multivariées sont les suivantes :

- Inégalités entre types d'établissements : nature, secteur, indicateurs de performance ;
- Inégalités territoriales : densité communale, indice d'éloignement ;
- Inégalités sociales : indice de position social, qpv.

Ce rapport se compose de trois grandes parties.

Partie I. Analyse de la cohérence. Quels sont les besoins identifiés sur le territoire et comment les dispositifs d'égalité des chances y répondent ?

Partie II. Analyse descriptive. Quel est le ciblage effectif des lycées par les dispositifs en Nouvelle-Aquitaine ?

Partie III. Analyse multivariée. Existe-t-il un profil de lycées non ciblés à fort besoin ? Un profil de lycées ciblées sans besoin ?

---

[11] Rocher, T., 2016. "Construction d'un indice de position sociale des élèves". *Éducation & formations*, DEPP, 90, pp. 5-27. https://www.education.gouv.fr/depp/l-indice-de-position-sociale-ips-357755

[12] Maugis S., Touahir M., (2019). "Indice d'éloignement pour les établissements scolaires", *Document de travail - série méthodes*, n°2019-M02, DEPP

[13] https://www.education.gouv.fr/depp/l-indice-d-eloignement-des-colleges-et-des-lycees-377771

Partie I.
Besoins des publics et réponses institutionnelles : les dispositifs d'égalité des chances en Nouvelle-Aquitaine

L'analyse de la cohérence des dispositifs d'égalité des chances étudiés repose sur une analyse documentaire (Bibliographie, p.55) de la littérature scientifique, des informations publiques institutionnelles ainsi que de rapport d'évaluation des cordées de la réussite notamment. Elle vise à mesurer l'adéquation entre les besoins des publics et les objectifs visés par les différents dispositifs.

I/ Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : identification des besoins des publics

Dans cette recherche, le besoin est entendu comme l'ensemble des manques, contraintes et obstacles (objectifs et subjectifs) qui limitent l'accès, la poursuite et la réussite dans l'enseignement supérieur. La littérature montre que l'accès à l'enseignement supérieur ne dépend pas uniquement des résultats scolaires des élèves mais que c'est un système fortement structuré par les inégalités sociales, territoriales et informationnelles qui influencent les choix d'orientation.

Les besoins des jeunes sont donc multidimensionnels, ils peuvent être :

- **Scolaires** : exigence du supérieur, méthodologie, lacunes disciplinaires, méconnaissance des filières, attendus académiques, etc. ;
- **Relatif à l'information et à l'orientation** : accès limité à l'information, difficulté à se projeter dans les études supérieurs, accompagnement à l'orientation insuffisant ;
- **Sociaux et économiques** : contraintes financières, conditions de vie, soutien matériel et logistique ;
- **Symboliques et psychologiques** : autocensure, confiance en soi, sentiment d'illégitimité, faible capital social, pas de modèle identificateur ;
- **Territoriaux** : éloignement géographique des lieux de formation, faible densité de l'offre éducative, spécificité territoriale (ruralité, QPV).

Jellab[14] souligne que l'orientation scolaire s'apparente plus à une « distillation fractionnée » (renoncements, résignations) que d'un processus d'autodétermination. Analyser les besoins des lycéens souhaitant accéder à l'enseignement supérieur revient donc à interroger les mécanismes par lesquels ces inégalités se forment.

a. Les inégalités sociales face à la poursuite d'étude

La littérature scientifique souligne le rôle prépondérant de l'origine sociale dans les trajectoires scolaires et les choix d'orientation.

Place et Vincent[15] montrent ainsi que « l'origine culturelle mesurée par les diplômes des parents, tout particulièrement par celui de la mère, joue un rôle prédominant tant sur le niveau d'études que sur les compétences ». Cette influence dépasse les seules performances scolaires. Elle agit également sur les stratégies éducatives, les ambitions scolaires et la connaissance du système d'enseignement supérieur. Seuls 16 % des enfants de père ouvrier atteignent un niveau d'études supérieur au baccalauréat, contre plus de la moitié parmi les enfants de père cadre. Cet écart révèle une mécanique de reproduction culturelle autant que sociale : les parents diplômés maîtrisent mieux les stratégies d'orientation, connaissent davantage les filières sélectives et sont plus à même de guider leurs enfants dans les choix décisifs.

Dans cette perspective, plusieurs travaux mettent en évidence que les inégalités d'accès résultent autant des ressources scolaires que des capacités des familles à accompagner les choix d'orientation. Jaoul-Grammare et Nakhili[16] rappellent que les parcours dans l'enseignement supérieur demeurent « fortement corrélés à l'origine sociale ». Les auteures montrent que les jeunes issus des milieux populaires sont davantage exposés aux phénomènes d'autocensure, d'orientation par défaut ou d'abandon précoce des études supérieures. Ainsi, Jellab[17] rappelle que dans les filières sélectives, les enfants de cadres représentent la moitié des effectifs, alors qu'ils ne constituent qu'un quart de la population des jeunes scolarisés. À l'École polytechnique, les deux tiers des étudiants ont des parents cadres supérieurs, contre seulement 1 % de parents ouvriers, soit un rapport de 1 à 50.

b. Les inégalités territoriales : l'effet du lieu de résidence sur la poursuite d'étude

Au-delà des inégalités sociales, les inégalités territoriales constituent une dimension structurante des conditions d'accès à l'enseignement supérieur. L'offre de formation est déséquilibrée géographiquement entre les territoires ruraux et les espaces les plus urbanisés. Ce constat entraîne des contraintes de mobilité forcée pour les jeunes des territoires les plus éloignés mais présente également des freins financiers et informationnels.

[14] Jellab, A. (2021). L'orientation scolaire en France ou de la distillation fractionnée. Des inégalités modulées par l'organisation du système éducatif et par des effets de contexte. Administration & Éducation, 171(3), 35-44
[15] Place Dominique, Vincent Bruno. L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les diplômes et les compétences. Dans : Economie et statistique, n°424-425, 2009. pp. 125-147
[16] Nadia Nakhili, Magali Jaoul-Grammare. Quels facteurs influencent les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ? 2010, 26 p.
[17] Jellab, A. (2021). Op. cit.

◆ Une offre de formation déséquilibrée entre espace rural et urbain…

Plusieurs travaux montrent que la géographie de l'offre de formation structure fortement les possibilités de poursuite d'études. Fabre[18] souligne que l'enseignement supérieur français est caractérisé par une forte concentration spatiale des capacités d'accueil : 50 % des places en licence et en classes préparatoires sont regroupées dans seulement douze départements. À l'inverse, certains territoires apparaissent comme de véritables « déserts universitaires », la moitié des départements ne totalisant que 5 % des places disponibles pour ces formations. Cette répartition inégale crée des contraintes particulièrement fortes pour les jeunes vivant dans des espaces ruraux ou périphériques. Selon les données Parcoursup 2019 analysées par cet auteur, la moitié des élèves ne disposent d'aucune licence dans un rayon de dix kilomètres autour de leur domicile. Plus de 10 % des candidats ne trouvent toujours aucune université dans leur zone de mobilité quotidienne, définie comme un périmètre de quarante kilomètres. Un quart des élèves n'ont accès qu'à sept licences universitaires ou moins dans cette zone. Ces constats ne sont pas nouveaux, les travaux de Dupray et Vignale[19] montraient déjà à partir des données de la plateforme APB 2016, que trente villes concentrent les trois quarts des étudiants de métropole.

Comme le note la Cour des comptes dans son rapport public annuel de 2025[20], l'offre de formation supérieure est marquée en France par une spécialisation territoriale entre d'une part, les grandes agglomérations qui concentrent les filières les plus prestigieuses ainsi que les cycles longs, et d'autre part, les espaces ruraux et les villes petites et moyennes, qui accueillent surtout des cycles courts et professionnalisants. Ainsi, dans les quatre départements examinés dans ce rapport, les formations de niveau bac+2, principalement des BTS préparés en lycée, représentent entre 58 % et 75 % de l'offre locale de l'enseignement supérieur. Ce constat est d'autant plus prégnant en Nouvelle-Aquitaine, région à fortes zones rurales, pour laquelle « les temps d'accès moyens néo-aquitains sont plus longs que les temps d'accès moyens hexagonaux » à la formation la plus proche[21]. Pour accéder aux pôles d'enseignement majeurs, situés dans la métropole bordelaise, à La Rochelle, Poitiers, Limoges et Pau, les néo-aquitains mettent en moyenne 13 minutes de plus que le reste de la France.

◆ … qui contraint particulièrement les jeunes de milieux ruraux isolés

Les conséquences de cette organisation territoriale sont importantes sur les choix d'orientation. Dupray et Vignale[22] montrent que les élèves des territoires périphériques formulent des vœux « moins diversifiés et moins ambitieux », notamment en raison des coûts associés à la mobilité. Les auteurs soulignent également que la « pénalité liée au fait de vivre dans un territoire périphérique est particulièrement aiguë pour les jeunes d'origine sociale modeste ». Les aspirations scolaires sont ainsi contraintes par l'éloignement géographique des formations.

---

[18] Anaïs Fabre, « Inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur : quand la géographie façonne les parcours », *Focus* n° 122, Conseil d'analyse économique (CAE), novembre 2025
[19] Arnaud Dupray, Mélanie Vignale, Quelles inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique ? Revue Éducation & formations, n°103 (2022)
[20] Cour des comptes, Rapport public annuel, mars 2025
[21] Service Etudes, prospective et évaluation, DITEP, Pôle DATAR, Accessibilité à l'enseignement supérieur, avril 2025. Accessibilité à l'enseignement supérieur
[22] A. Dupray et M. Vignale (2022) Op. Cit.

La concentration de l'offre sur des cursus professionnels courts réduit mécaniquement les perspectives d'études longues pour les lycéens ruraux et les conduit à s'orienter davantage vers les voies technologiques et professionnelles au lycée. Jellab[23] souligne que plus l'offre de proximité est dominée par des formations professionnelles, plus les élèves issus de milieux populaires tendent à s'orienter vers la voie professionnelle, quand bien même leur profil scolaire leur permettrait d'envisager d'autres trajectoires.

Si l'offre de formation professionnelle influence les choix des lycéens dans les territoires ruraux, la distance à l'offre de formation universitaire induit une injonction à la mobilité pour ces jeunes. Ainsi, Fabre[24] montre que les comportements d'inscription révèlent une forte sensibilité à la distance et donc une préférence pour la proximité. A profil et offre équivalent, plus l'offre est éloignée, moins un bachelier aura de probabilité de s'inscrire dans cette formation. Plus encore, les auteurs montrent que le handicap lié à l'éloignement géographique est d'autant plus prononcé que le lycéen est d'origine sociale modeste.

La mobilité apparaît alors comme une condition centrale d'accès à l'enseignement supérieur. Or, cette mobilité suppose des ressources économiques et logistiques inégalement réparties. Au-delà de la faiblesse de l'offre locale, les jeunes ruraux se heurtent à plusieurs catégories de freins individuels. La nécessité de quitter son territoire pour accéder à des formations de niveau supérieur génère des coûts significatifs pour les familles rurales, dont les revenus sont structurellement inférieurs à la moyenne nationale (Cour des comptes, 2025). Un autre frein, de nature psychologique, mérite d'être souligné : l'autocensure d'une partie des lycéens ruraux vis-à-vis des études supérieures, qui résulte de l'absence de modèles étudiants dans l'entourage familial ou amical et de la crainte de se retrouver isolé en milieu urbain[25].

Les poursuites d'études sont donc fortement contraintes par l'éloignement qu'il s'agisse de coûts monétaires (loyer, transport) ou non monétaires (éloignement de la famille et des amis).

c. L'accès inégal à l'information et à l'orientation

L'orientation constitue un point de fragilité majeur. Les travaux du CESER Nouvelle-Aquitaine[26] mettent en évidence un système d'orientation jugé peu lisible et inégalement accessible. L'étude souligne que 61 % des lycéens interrogés n'ont jamais bénéficié d'un entretien individuel d'orientation et que, parmi ceux qui en ont eu un, 63 % le jugent peu ou pas utile. De plus, moins de 30 % des lycéens déclarent bien connaître l'offre d'enseignement supérieur. Ces résultats révèlent un besoin important d'accompagnement personnalisé, continu et compréhensible. Les lycéens ont besoin d'informations accessibles sur les formations, les débouchés, les modalités d'admission ou encore, les aides financières disponibles. L'absence d'information claire favorise les choix contraints et accentue les écarts entre les jeunes disposant d'un fort capital informationnel familial et ceux qui en sont privés.

Jellab souligne que les choix d'orientation reposent sur des informations dont la pertinence est socialement différenciée : les familles des milieux favorisés disposent d'une meilleure connaissance des rouages du système éducatif, des formations les plus sélectives et des stratégies à mettre en œuvre pour y accéder. Les familles populaires, à l'inverse, souffrent

[23] Jellab, A. (2021). Op. cit.
[24] Fabre A. (2025) Op cit.
[25] Cour des comptes (2025) Op. Cit.
[26] CESER Nouvelle-Aquitaine (2025) Op. Cit.

d'une moindre maîtrise de ces codes institutionnels, ce qui pénalise leurs enfants dans la formulation de vœux d'orientation ambitieux et adaptés.

d. Les déterminants scolaires de l'accès à l'enseignement supérieur

Si les facteurs sociaux et territoriaux jouent un rôle structurant, les caractéristiques scolaires des lycéens demeurent les principaux déterminants de la poursuite d'études en début de parcours dans l'enseignement supérieur.

Plusieurs travaux insistent sur la nécessité de sécuriser les parcours de transition entre le lycée et l'enseignement supérieur. Les étudiants qui entrent dans une filière « par défaut » ou sans réel projet apparaissent plus vulnérables aux difficultés d'adaptation et au décrochage. Les besoins des lycéens concernent donc également la préparation aux exigences académiques et sociales de l'enseignement supérieur : acquisition de méthodes de travail, connaissance des attendus universitaires, construction d'un projet d'études et sentiment de légitimité dans les espaces universitaires.

Ainsi, la littérature met en évidence que les besoins des lycéens souhaitant accéder à l'enseignement supérieur ne peuvent être réduits à une simple question d'orientation scolaire. Ils relèvent d'un ensemble de ressources (économiques, sociales, culturelles, territoriales et informationnelles) inégalement distribuées selon les individus et les territoires. Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur apparaissent alors comme le produit combiné de contraintes matérielles, de mécanismes sociaux et d'inégalités territoriales qui limitent les capacités réelles des jeunes à envisager et poursuivre des études supérieures.

II/ Les dispositifs d'égalité des chances sur le territoire néo-aquitain : les cordées de la réussite et les programmes d'investissement d'avenir

Les dispositifs d'égalité des chances présents dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine analysés dans cette études sont « les cordées de la réussite » ainsi que les « programmes d'investissement d'avenir » vague 3 (ACCES et CODA).

À partir des ressources documentaires collectées, nous analysons les objectifs définis dans les documents-cadre des dispositifs présentés, ainsi que leur adéquation avec les besoins des publics cibles identifiés précédemment (p.12).

Nous commencerons par examiner les objectifs spécifiques de chaque dispositif, avant de mettre en évidence les objectifs communs à l'ensemble des dispositifs.

Il convient de préciser que cette analyse se limite aux documents accessibles au public. Seul le dispositif ACCES bénéficie de l'exploitation de documents internes ; pour l'ensemble des autres dispositifs, l'analyse repose uniquement sur les informations disponibles publiquement.

Les programmes d'investissement d'avenir de Nouvelle Aquitaine

Le programme d'investissement d'avenir (PIA) a été mis en place par l'Etat à la suite du rapport Juppé-Rocard de 2009 « Investir pour l'avenir » avec la première vague de PIA en 2010 (PIA 1). Il vise à financer des investissements innovants afin d'augmenter le potentiel de croissance et d'emplois français. Le PIA a pour objectif de faire le

lien entre la recherche publique et le monde de l'entreprise et *in fine*, de soutenir l'innovation. L'investissement de l'Etat est généralement co-financé par des partenaires privés ou publics[27]. En 2017, la troisième vague du programme a débuté et 10 milliards d'euros sont attribués à l'issue des appels à projet régionaux et nationaux[28]. Les projets ACCES (*Accompagner vers l'enseignement supérieur*) et CODA (*à la CrOisée Des pArcours*) sont lauréats de l'appel à projet « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieurs » inscrit dans le volet orientation de l'action « Territoires d'innovation pédagogique du PIA3.

a. Le projet ACCES

Co-porté par l'université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne, l'université de Pau et des Pays de l'Adour, la CCI Nouvelle-Aquitaine et le rectorat de l'académie de Bordeaux, avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine, **le projet ACCES** a pour ambition de réduire le poids des inégalités sociales et géographiques dans l'accès à l'enseignement supérieur.

« Il a pour objectif de susciter et soutenir l'ambition des lycéens géographiquement éloignés des sites de l'enseignement supérieur et/ou peu accompagnés à poursuivre des études supérieures. Il repose sur des actions innovantes développées avec et au plus près des lycéens issus de 61 lycées éloignés. (…) Certaines de ces actions ont pour vocation d'être progressivement ouvertes à un public élargi. »[29]

Plus d'une dizaine d'actions sont déployées, dont voici quelques exemples :

- Un dispositif d'IMmersion et Partage Pédagogique (IMPP) à destination des professeurs de lycée ;
- Des journées d'échanges entre professionnels des bibliothèques universitaires et professeurs documentalistes ;
- Des journées d'échanges entre acteurs de l'orientation du secondaire et du supérieur ;
- Echanges étudiants – lycéens ;
- Robot de téléprésence dans un amphi ou une salle de cours universitaire ;
- Podcasts pour interviewer des professionnels et découvrir le métier qu'ils exercent après des études supérieures.

ACCES poursuit quatre objectifs spécifiques articulés entre eux. Il s'agit d'abord de créer les conditions d'une coordination renforcée entre les acteurs de l'orientation à l'échelle du territoire, enseignement secondaire, enseignement supérieur, monde socio-économique et collectivités territoriales. Le projet vise ensuite à améliorer l'offre de services d'accompagnement à l'orientation à destination des lycéens et de leurs familles, en misant sur des dispositifs d'immersion et de découverte réciproque du continuum bac-3/bac+3. Le troisième objectif porte sur la clarification du continuum formation-compétences-métiers, afin de nourrir les choix d'orientation de façon éclairée et de déconstruire les représentations erronées, notamment celles liées au genre. Enfin, ACCES entend coordonner la production, le partage et la diffusion des données de suivi et d'évaluation en matière d'orientation, en assurant une continuité statistique entre le secondaire et le supérieur.

[27] https://www.info.gouv.fr/actualite/le-programme-d-investissements-d-avenir
[28] https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Grands-dossiers/Le-Programme-Investissements-d-Avenir-PIA
[29] https://www.ac-bordeaux.fr/acces-accompagnement-vers-l-enseignement-superieur-123059

Les publics visés sont les lycéens, de la seconde à la terminale, scolarisés dans les 46 lycées des six zones d'animation pédagogique (ZAP) retenues pour l'expérimentation, élargis à 61 lycées aujourd'hui. Ces territoires ont été sélectionnés en raison de la concentration d'indicateurs défavorables à la poursuite d'études : indices de position sociale bas, faible taux de diplômés du supérieur parmi les jeunes de 30 à 34 ans, éloignement géographique des sites universitaires. Les ZAP concernées, Médoc, Rive Droite, Villeneuve-sur-Lot, Dordogne, Mont-de-Marsan et Pyrénées-Atlantiques, combinent des caractéristiques rurales et périurbaines, avec des territoires distants des pôles universitaires majeurs. Le projet cible donc prioritairement les lycéens géographiquement éloignés des sites d'enseignement supérieur et peu accompagnés dans leurs choix d'orientation, sans ciblage social direct mais avec une attention portée aux effets de genre et aux inégalités territoriales. Les familles et les personnels de l'orientation (professeurs principaux, psychologues de l'éducation nationale) constituent également des publics intermédiaires visés, dans la mesure où le projet entend agir sur l'ensemble de l'écosystème de l'orientation.

b. Le projet CODA

Co-porté par l'Université de Poitiers, La Rochelle Université, le Rectorat de l'Académie de Poitiers, le GIP FCIP ainsi que le CROUS de Poitiers, **le projet CODA** vise à créer une dynamique de préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur au plus près des possibilités d'orientation des lycéens sur tous types de territoires[30].

« L'objectif général du projet réside dans la construction du choix d'orientation réfléchi des lycéens et des lycéennes vers leur réussite. Il consiste à mieux accompagner chaque élève dans la construction de son parcours, pour réduire l'écart entre les taux de réussite des lycéen.ne.s de l'académie de Poitiers au baccalauréat et les taux de poursuite dans l'enseignement supérieur, alors que les taux de réussite en licence générale et dans les formations technologiques et professionnelles sont plus favorables qu'au niveau national. Le Projet dans sa globalité consiste à mieux accompagner les élèves de lycées de l'Académie de Poitiers dans la réflexion et la construction de leur parcours vers le supérieur à travers 7 actions. Ces actions visent à permettre aux lycéens de déconstruire leurs idées reçues, d'être accompagnés et de se projeter dans la vie étudiante »[31].

Ce sont par exemple :

- Des vidéos et un kit de découverte de métier ;
- Des conférences des métiers dans les lycées ;
- Des étudiants ambassadeurs intervenant à différents moments du parcours d'orientation

L'objectif général du projet CODA réside dans la construction du choix d'orientation réfléchi des lycéens et des lycéennes vers leur réussite. CODA vise à créer une dynamique de préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur au plus près des possibilités d'orientation des lycéens sur tous types de territoires. Le projet aspire à articuler et concrétiser une double ambition : accompagner les lycéennes et lycéens des territoires dans un parcours postbac réfléchi et réussi, à l'appui d'une démarche collaborative fortement renforcée entre les équipes pédagogiques du secondaire et du supérieur. Ses sept actions visent à permettre aux lycéens de déconstruire leurs idées reçues sur l'enseignement supérieur, d'être accompagnés dans leur projet, et de se projeter dans la vie étudiante. Les principaux objectifs sont de rassembler

[30] https://www.univ-poitiers.fr/orientation-luniversite-de-poitiers-laureate-dun-appel-a-projet-majeur/
[31] https://www.univ-poitiers.fr/choisir-luniversite/decouvrir-luniversite-de-poitiers/projets-dexcellence/a-la-croisee-des-parcours-coda/

dans une plateforme l'ensemble des actions menées par les différents acteurs de l'orientation au niveau régional, et d'essaimer des mesures déjà mises en place à l'université de La Rochelle vers l'université de Poitiers.

Le public visé est constitué de l'ensemble des lycéens de l'académie de Poitiers, sans restriction a priori à un profil social ou territorial particulier. La démarche se veut inclusive et ouverte à tous les types de territoires, urbains, périurbains et ruraux, avec une attention à la diversité des parcours et des filières. Les familles et les équipes pédagogiques du second degré sont, là encore, des destinataires indirects essentiels du projet.

c. Les cordées de la réussite en Nouvelle Aquitaine

Les Cordées de la réussite s'inscrivent dans le cadre de la politique interministérielle d'égalité des chances et d'ouverture sociale définie par l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020, parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 27 août 2020 (NOR : MENE2021598J). Ce texte fondateur constitue l'acte de refondation du dispositif, qui résulte de la fusion des anciennes « cordées de la réussite » et des « parcours d'excellence » en un dispositif unique renforcé. « Le but des Cordées de la réussite est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Ce programme connaît une croissance continue depuis 2020. Le nombre d'élèves bénéficiaires a doublé par rapport à 2019 : 162 000 élèves l'année dernière, contre 80 000 en 2019. Il existe plus de 1 000 Cordées qui nouent un partenariat entre plus de 3 600 établissements scolaires (soit près de 30 % de l'ensemble des établissements publics et privés) et 850 têtes de cordée. Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. »[32] « Une "Cordée de la réussite" repose sur le partenariat entre :

- Une "tête de cordée" qui peut être un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou des lycées comportant une CPGE ou une STS (Section de Technicien Supérieur) ;
- Et des établissements dits "encordés" : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée "encordé" en faveur des élèves volontaires. Il ne se résume pas à une seule mise en relation entre un élève et un étudiant mais se concrétise par un programme d'accompagnement global conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements "encordés", avec le soutien des autorités académiques. »[33]

Exemples de cordées déployées dans l'académie :

- « Ingénieurs sINPlement » : Bordeaux INP – cordées spécifique dans le domaine scientifique ;
- « Les études scientifiques, c'est mon choix » : Université de Bordeaux – Cordées spécifique dans le domaine scientifique.

[32] https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm
[33] https://www.education.gouv.fr/les-cordees-de-la-reussite-permettre-aux-eleves-de-batir-et-de-concretiser-un-projet-d-orientation-306210

Les cordées labellisées en 2025-2026 sont au nombre de 48 dans l'académie de Bordeaux, de 19 dans l'académie de Limoges et 30 au sein de l'académie de Poitiers, soit 97 cordées de la réussite portées dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Les cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances. Leur but est de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Le suivi progressif en amont des choix d'orientation et dans la durée permettra d'ouvrir les possibles, de donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Le dispositif est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé. Aucune sélection ne peut être opérée parmi les élèves par l'établissement ou par la tête de cordée. Au moins 30 % des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée.

Les publics prioritaires sont définis de manière précise. Elles sont destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels. Les actions déployées sont co-construites localement entre une « tête de cordée » et des établissements « encordés » du second degré, sous forme de tutorat individuel, d'ateliers collectifs, d'actions d'ouverture culturelle et professionnelle.

Les priorités régionales en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, le cadre national des Cordées de la réussite est décliné avec des priorités spécifiques qui traduisent les caractéristiques du territoire régional. L'appel à projets régional 2023-2024, co-piloté par le secrétariat général de la région académique et la DREETS Nouvelle-Aquitaine[34], définit un ensemble de publics prioritaires reprenant et précisant le cadre national : les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en QPV, en particulier dans les villes ayant développé des cités éducatives, dont 13 sites sont labellisés en région Nouvelle-Aquitaine (Angoulême, Soyaux, La Rochelle, Brive-la-Gaillarde, Lormont, Bordeaux, Cenon, Limoges, Tonneins, Pau, Bayonne, Châtellerault, Poitiers), tous les établissements en REP+, qui doivent obligatoirement intégrer les cordées, et les collégiens et lycéens de zone rurale isolée.

Au-delà des cordées, la Région Nouvelle-Aquitaine a développé un dispositif complémentaire, Pass'en Sup, qui entretient des liens étroits avec l'écosystème des cordées. Initialement développé par l'ex-Région Poitou-Charentes au sein de l'académie de Poitiers, il a été étendu aux deux autres académies en septembre 2021. Dès la rentrée 2024, une nouvelle version est déployée, conservant son ADN d'origine : cibler les élèves qui en ont le plus besoin, favoriser les immersions au sein des établissements, créer les passerelles entre enseignants du secondaire et du supérieur. Ce dispositif illustre la volonté régionale d'articuler les différents leviers d'action autour d'une logique cohérente d'accompagnement vers l'enseignement supérieur.

[34] Université de Bordeaux, Appel à projets : « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures », PIA, 2018.

d. Des objectifs communs partiellement convergents

L'analyse croisée des trois dispositifs révèle une convergence réelle autour d'un socle d'objectifs communs, tout en mettant en évidence des différences significatives dans les priorités affichées et les modalités d'intervention. Les trois dispositifs partagent l'ambition de lutter contre l'autocensure et les orientations par défaut. Qu'il s'agisse d'ACCES, de CODA ou des Cordées de la réussite, l'enjeu central est de permettre aux lycéens de formuler des choix d'orientation plus ambitieux et mieux informés. Cette orientation commune reflète un diagnostic partagé : les renoncements et les choix contraints constituent l'un des mécanismes principaux de reproduction des inégalités scolaires[35][36]. Par ailleurs, les trois projets misent sur le renforcement de la coordination entre acteurs du secondaire et du supérieur, reconnaissant que la fragmentation de l'offre d'orientation constitue un obstacle structurel. Ils s'appuient également tous trois sur des logiques de pairs, étudiants ambassadeurs, tuteurs, parrains, pour incarner les possibles et réduire la distance symbolique entre le lycéen et le monde universitaire. Ces points de convergence s'accompagnent toutefois de différences notables. ACCES et CODA s'inscrivent dans une logique d'expérimentation territoriale pilotée par l'enseignement supérieur, avec une durée de déploiement longue (dix ans) et une gouvernance partenariale formalisée. Les Cordées de la réussite relèvent d'un dispositif interministériel normé nationalement, dont la mise en œuvre locale est laissée à la discrétion des acteurs dans un cadre prescrit par l'instruction du 21 juillet 2020. ACCES privilégie une entrée par le territoire et la géographie de l'éloignement, tandis que les Cordées opèrent une entrée par des critères sociaux et résidentiels. CODA se distingue par sa visée plus universaliste, s'adressant à l'ensemble des lycéens de l'académie de Poitiers, tous territoires confondus.

Tableau 1: Tableau récapitulatif des objectifs des dispositifs

	ACCES	CODA	Cordées de la réussite
Objectif général	Réduire les inégalités sociales et géographiques dans l'accès à l'ES en suscitant l'ambition des lycéens éloignés	Construire un choix d'orientation réfléchi des lycéens vers leur réussite dans l'ES	Lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire par un accompagnement continu
Objectifs spécifiques	1. Renforcer la coordination des acteurs de l'orientation 2. Améliorer l'accompagnement à l'orientation des lycéens 3. Clarifier le continuum formation-métiers 4. Coordonner la production et diffusion des données d'évaluation	1. Déconstruire les idées reçues sur l'ES 2. Accompagner les lycéens dans la construction de leur projet 3. Faciliter la projection dans la vie étudiante 4. Créer une plateforme regroupant les actions d'orientation régionales	1. Accompagnement continu dès la 4e 2. Ouvrir les possibles en matière d'orientation 3. Développer un projet personnel d'orientation 4. Réduire la distance symbolique avec l'ES
Publics visés	Lycéens (2nde–Tle) des 61 lycées des ZAP défavorables ; familles ; personnels d'orientation	Ensemble des lycéens de l'académie de Poitiers, tous territoires et filières confondus ; familles ; équipes pédagogiques	Élèves volontaires des établissements encordés (collégiens et lycéens) ; au moins 30 % d'une classe d'âge par établissement
Publics prioritaires	Lycéens géographiquement éloignés des sites universitaires ; ZAP à IPS bas et faible taux de diplômés	Pas de ciblage prioritaire explicite, couverture de tous les types de territoires	Élèves en REP/REP+, QPV, zones rurales isolées ; lycéens professionnels

[35] Jellab, A. (2021). Op. cit.
[36] A. Dupray et M. Vignale (2022) Op. Cit.

Conclusion : l'adéquation des dispositifs aux besoins des publics : une réponse ciblée mais partielle

L'analyse de la cohérence interne des dispositifs, c'est-à-dire l'adéquation entre les besoins identifiés, les objectifs affichés et les publics prioritaires, conduit à un bilan nuancé.

Sur les besoins informationnels et symboliques, les trois dispositifs apportent une réponse cohérente. Les besoins d'information sur les formations, de déconstruction des représentations erronées et de lutte contre l'autocensure sont au cœur des trois projets. Les actions d'immersion (ACCES, CODA), de tutorat par les pairs et d'ouverture culturelle (Cordées) répondent directement aux besoins identifiés par la littérature (Jellab, 2021 ; CESER Nouvelle-Aquitaine) : améliorer l'accès à une information lisible et personnalisée, construire des modèles d'identification et renforcer le sentiment de légitimité des lycéens vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

Sur les besoins territoriaux, ACCES présente la réponse la plus explicitement ajustée. En concentrant ses expérimentations sur des ZAP défavorisés et en développant des outils spécifiques pour les territoires éloignés (robots de téléprésence, bus de l'orientation) le projet répond directement aux contraintes de mobilité documentées par Fabre (2025) et Dupray et Vignale (2022). Les Cordées de la réussite reconnaissent également ce besoin en ciblant les zones rurales isolées parmi leurs publics prioritaires, et l'appel à projets régional de Nouvelle-Aquitaine en fait un critère de financement préférentiel. CODA, en revanche, affiche une ambition de couverture universelle de l'académie de Poitiers sans différenciation territoriale explicite dans ses objectifs opérationnels.

Sur les besoins sociaux et économiques, la réponse des dispositifs est plus lacunaire. Aucun des trois projets n'intègre de dimension d'aide matérielle ou financière susceptible de lever les freins économiques à la mobilité ou au coût de la vie étudiante. Les Cordées prévoient l'information des élèves sur les mesures sociales à destination des étudiants, et le bus de l'orientation d'ACCES informe sur les aides disponibles, mais ces dimensions restent périphériques au cœur des dispositifs. Ce constat rejoint les travaux de la Cour des comptes (2025), qui souligne que les freins financiers à la mobilité constituent un obstacle majeur pour les jeunes ruraux issus de milieux modestes, insuffisamment pris en charge par les dispositifs d'orientation existants.

Sur les besoins scolaires et méthodologiques, les dispositifs adoptent des postures différentes. Les Cordées de la réussite, à travers le tutorat et les ateliers disciplinaires, offrent un appui plus direct à la préparation aux attendus de l'enseignement supérieur. ACCES et CODA, centrés sur l'orientation et la découverte, n'abordent que de façon indirecte la préparation méthodologique au supérieur, laissant ce besoin aux dispositifs de droit commun des établissements.

Sur le ciblage des publics les plus éloignés, enfin, une tension structurelle traverse les trois dispositifs entre universalité et sélectivité. Les Cordées de la réussite affichent un ciblage

social et territorial précis, mais l'instruction du 21 juillet 2020 insiste sur l'ouverture à tous les élèves volontaires sans sélection par le niveau, ce qui peut conduire à une dilution du public prioritaire. ACCES, en ciblant des territoires défavorables plutôt que des individus, adopte une logique de discrimination positive territoriale qui peut inclure des lycéens n'appartenant pas aux catégories les plus vulnérables. CODA, par sa visée universaliste, est le plus exposé à ce risque de déplacement de la cible. Ces effets de composition, bien documentés dans la littérature évaluative sur les politiques d'égalité des chances, constituent une limite potentielle à l'efficacité des dispositifs vis-à-vis des publics qui en ont le plus besoin.

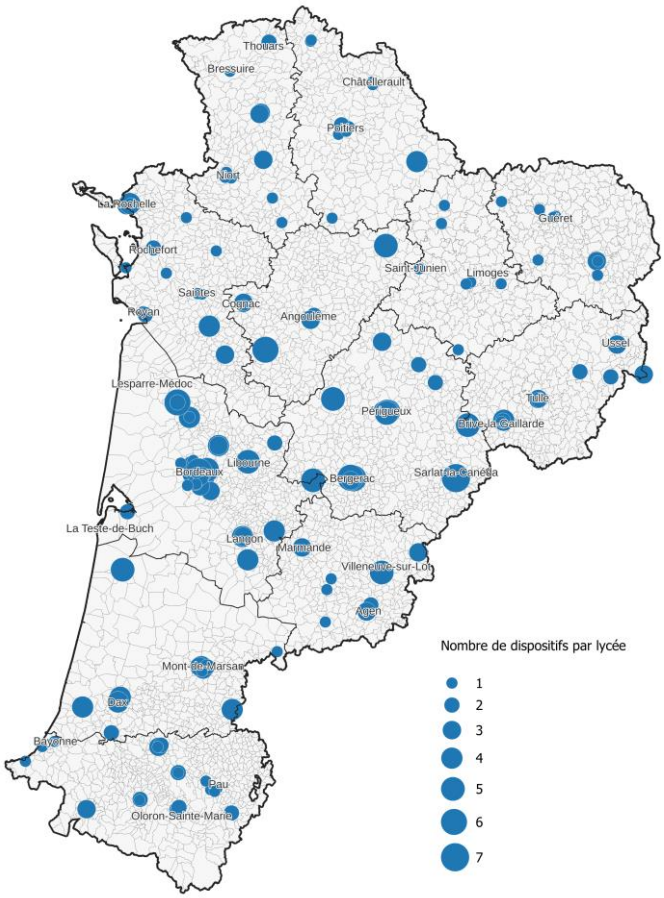
A retenir :
Les trois dispositifs, ACCES, CODA et les Cordées de la réussite, répondent de manière cohérente aux besoins informationnels et symboliques des lycéens (lutte contre l'autocensure, amélioration de l'orientation, réduction de la distance symbolique avec l'enseignement supérieur), et apportent chacun une réponse aux inégalités territoriales, bien qu'à des degrés variables selon leur logique de ciblage : territoriale pour ACCES, sociale et territoriale pour les Cordées, universaliste pour CODA.

Partie II.
Analyse comparative des lycées ciblés par les dispositifs d'égalité des chances

À partir de l'analyse documentaire conduite en Partie I, nous avons défini les publics ciblés par les dispositifs étudiés et examiné dans quelle mesure ces dispositifs répondent aux besoins identifiés sur le territoire. Cette partie porte sur la concordance entre les publics effectivement touchés et les objectifs affichés : nous procéderons d'abord à une analyse comparative des lycées ciblés et non ciblés selon leurs caractéristiques, puis nous chercherons à dégager des profils d'établissements au regard de leur ciblage.

Sur les 328 lycées de la région Nouvelle-Aquitaine, 192 sont situés dans l'académie de Bordeaux (59 %), 87 dans l'académie de Poitiers (27 %) et 57 dans l'académie de Limoges (15 %). Au total, 193 lycées sont ciblés par au moins un des dispositifs recensés, soit 59 % d'entre eux.

Carte 1 : Maillage territorial des dispositifs d'égalité des chances (ct2e, 2025)



I/ Ciblage des lycées selon leurs caractéristiques administratives

Le maillage territorial des dispositifs d'égalité des chances en Nouvelle-Aquitaine est dense. Comme nous l'avons montré précédemment (p.12), des inégalités structurelles existent entre les différents types d'établissements : qu'un lycée soit public ou privé, général, technologique ou professionnel, son taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur varie significativement. Les dispositifs étudiés, et en particulier les Cordées de la réussite, ciblent prioritairement les lycées professionnels et technologiques. Dès lors, une question se pose : les établissements effectivement ciblés correspondent-ils bien aux profils les plus éloignés de l'enseignement supérieur ?

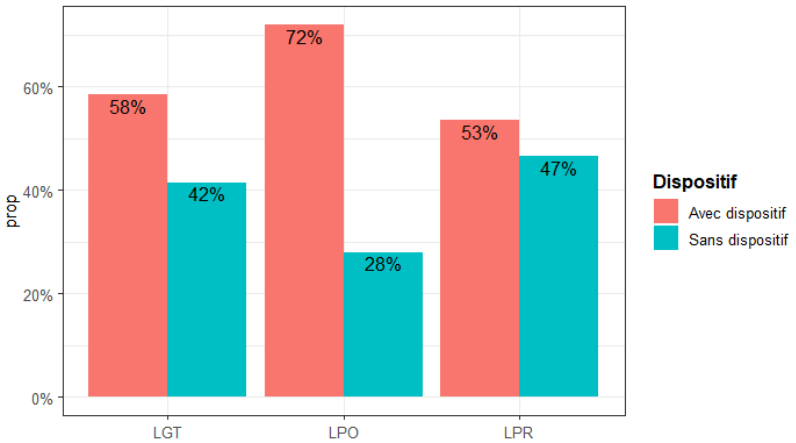
a. Nature et secteur de l'établissement : les lycées publics davantage touchés, les lycées professionnels paradoxalement sous-représentés

Les lycées professionnels et technologiques affichent structurellement les taux de poursuite d'études les plus faibles, en raison de la vocation professionnalisante de ces filières et de leur orientation vers des formations courtes, ou hors enseignement supérieur. À l'inverse, les lycées privés présentent en moyenne les taux de poursuite les plus élevés. Pour être cohérents avec les besoins identifiés, les dispositifs devraient donc cibler prioritairement les lycées publics et professionnels. Dans quelle mesure est-ce effectivement le cas ?

◆ Les lycées publics plus souvent touchés par les dispositifs peu importe la nature du lycée

Sur les 328 lycées de Nouvelle-Aquitaine, 142 sont généraux et technologiques (soit 43%), 129 sont professionnels (soit 39%), et 57 sont polyvalents (soit 18%). Bien que 72% des lycées polyvalents soient ciblés, il n'existe pas de différences statistiquement significatives entre les lycées bénéficiaires de dispositifs et ceux qui n'en bénéficient pas selon la nature du lycée (p-valeur = 0.06). Néanmoins, les lycées professionnels sont relativement moins ciblés que les autres. En effet, 53% d'entre-eux bénéficient d'un dispositif contre 58% des LGT et 72% des LPO.

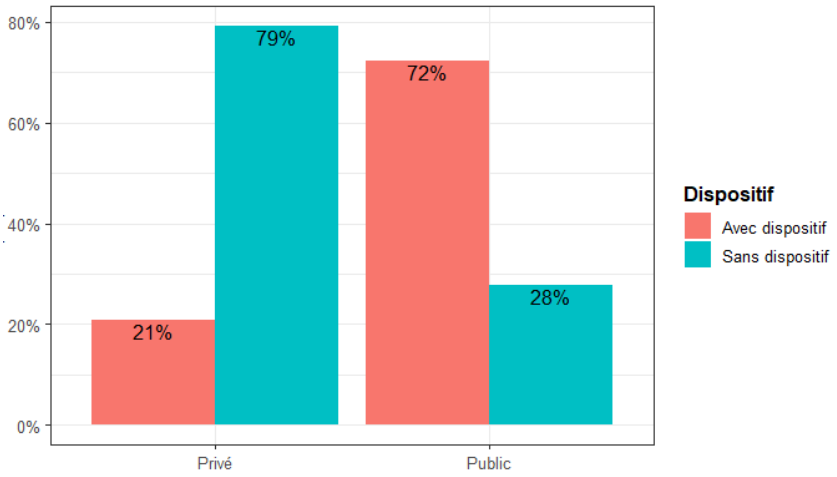
Graphique 1 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par nature du lycée



	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	Total
LGT	59	83	142
LPro	60	69	129
LPO	16	41	57
Total	**135**	**193**	**328**

En revanche, le secteur de l'établissement constitue un facteur de différenciation significatif. Parmi les 242 lycées publics de la région, 157 sont ciblés par au moins un dispositif, soit 72 % d'entre eux. Les lycées publics sont ainsi significativement plus touchés que les lycées privés (p-valeur < 0,05), dont seulement 21 % bénéficient d'un dispositif, contre 28 % des lycées privés sous contrat.

Graphique 2 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par secteur du lycée



Ce résultat est cohérent avec les objectifs affichés par les dispositifs, qui ciblent prioritairement les établissements publics, et notamment ceux accueillant les publics les plus éloignés de l'enseignement supérieur. En revanche, le ciblage selon la nature de l'établissement révèle une tension. En effet, les lycées professionnels, pourtant identifiés comme une priorité explicite, notamment dans le cadre des Cordées de la réussite, sont paradoxalement les moins couverts des trois catégories.

A retenir :
→ Les lycées professionnels sont moins ciblés (contrairement à l'objectif des cordées)
→ Les lycées publics sont plus fortement ciblés (en accord avec les objectifs des dispositifs)

b. Des lycées bénéficiaires aux résultats scolaires plus faibles

Les indicateurs de performance au baccalauréat (taux de réussite) permettent d'examiner si les dispositifs ciblent davantage les lycées dont les élèves sont en difficultés scolaires, ou au contraire les établissements les plus mobilisés pédagogiquement. L'hypothèse testée ici est que les lycées bénéficiaires seraient ceux dont les résultats sont les plus faibles, ce qui attesterait d'un ciblage orienté vers le besoin scolaire.

L'analyse du taux de réussite au baccalauréat met en évidence une différence significative entre lycées bénéficiaires et non bénéficiaires, et ce pour les deux types de filières.

Tableau 2 : Taux de réussite au bac selon la présence d'un dispositif, par nature de lycée (médiane)

	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	p-valeur
Lycéens généraux	96%	98%	<0,001***
Lycéens professionnels	85%	88%	0,003***

*Lecture : la médiane du taux de réussite au bac est de 96 % pour les LGT bénéficiant d'un dispositif, contre 98 % pour ceux qui n'en bénéficient pas. *** p < 0,05*

Les lycées bénéficiaires présentent ainsi des taux de réussite médians inférieurs à ceux des lycées non bénéficiaires, et ce de manière significative pour les deux filières. Ce résultat est cohérent avec un ciblage orienté vers les établissements dont les élèves rencontrent davantage de difficultés scolaires.

A retenir :
→ Les lycées ciblés affichent des taux de réussite au bac significativement plus faibles

c. La taille des établissements : un facteur structurant du ciblage

La taille des établissements ne constitue ni un critère explicite ni un objectif de ciblage des dispositifs d'égalité des chances. Il est néanmoins pertinent d'en examiner la distribution, car la taille d'un lycée peut influencer le nombre potentiel d'élèves touchés par les actions déployées.

Les lycées de la région Nouvelle-Aquitaine comptent en moyenne 536 élèves, toutes filières confondues. La distribution des effectifs est cependant très dispersée. L'écart-type s'élève à 382 élèves, le plus petit établissement ne comptant que 39 élèves, contre 1 806 pour le plus grand.
La comparaison des distributions selon que les lycées bénéficient ou non de dispositifs d'égalité des chances met en évidence une différence notable de taille des établissements. Les lycées bénéficiaires apparaissent en moyenne plus grands que ceux qui n'en bénéficient pas. En effet, la médiane s'élève à 456 élèves pour les lycées bénéficiaires, contre 355 élèves pour les lycées non bénéficiaires.

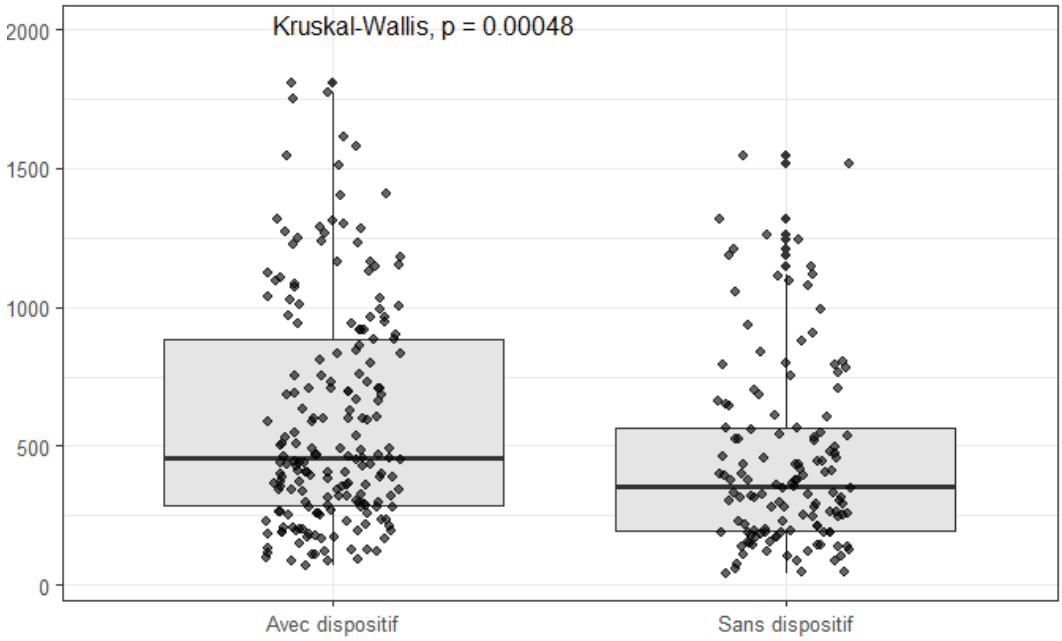
Tableau 3 : Nombre d'élèves selon la présence d'un dispositif

	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	p-valeur
Médiane du nombre d'élèves	355	456	<0,001***

*Lecture : la médiane du nombre d'élèves est de 456 dans les lycées bénéficiant d'un dispositif, contre 355 pour les autres. *** p < 0,001.*

L'analyse de la boîte à moustaches confirme cette tendance : les établissements bénéficiant de dispositifs d'égalité des chances sont plus fréquemment des lycées de grande taille. Cette situation peut permettre de toucher plus d'élèves car le fonctionnement de certains dispositifs, comme les Cordées de la réussite, sont ouverts à l'ensemble des élèves d'un établissement. Dès lors, le fait que ces dispositifs soient davantage implantés dans les lycées les plus grands augmente mécaniquement le nombre potentiel d'élèves touchés.

Graphique 3 : Boite à moustache du nombre d'élèves par lycée selon la présence d'un dispositif



Il convient toutefois de noter que les lycées professionnels, qui constituent un public prioritaire, sont structurellement plus petits que les autres établissements. Cette caractéristique peut constituer un frein à leur intégration dans les dispositifs, notamment lorsque les seuils de participation ou les coûts fixes d'animation pèsent sur des équipes pédagogiques de taille réduite.

A retenir :
→ Les lycées ciblés sont significativement plus grands ce qui augmente le nombre d'élèves potentiellement touchés
→ La taille plus réduite des lycées professionnels pourrait partiellement expliquer leur sous-représentation parmi les bénéficiaires

II/ Ciblage des lycées selon les vulnérabilités sociales

a. La situation relative aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)[37] constituent l'un des critères de ciblage prioritaires des dispositifs d'égalité des chances, et en particulier des Cordées de la réussite. Il convient donc d'examiner si les lycées situés en QPV sont effectivement surreprésentés parmi les bénéficiaires.

Au sein de la Région, 13 lycées sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Parmi eux, 10 bénéficient d'un dispositif d'égalité des chances, soit 77 %. À titre de comparaison, 58 % des lycées situés hors QPV sont concernés par un tel dispositif, ce qui représente 183 établissements sur les 315 implantés en dehors des QPV.

L'analyse statistique ne met toutefois pas en évidence de relation significative entre l'implantation d'un lycée en QPV et le fait de bénéficier d'un dispositif d'égalité des chances. Autrement dit, bien que la proportion d'établissements concernés soit plus élevée en QPV, cet écart n'est pas suffisamment marqué pour conclure à une différence statistiquement significative entre les deux situations.

A retenir :
→ Les lycées en QPV, définis comme prioritaires, ne sont significativement pas plus ciblés que les autres
→ Néanmoins, il y a un fort taux de couverture de ces lycées (77%)

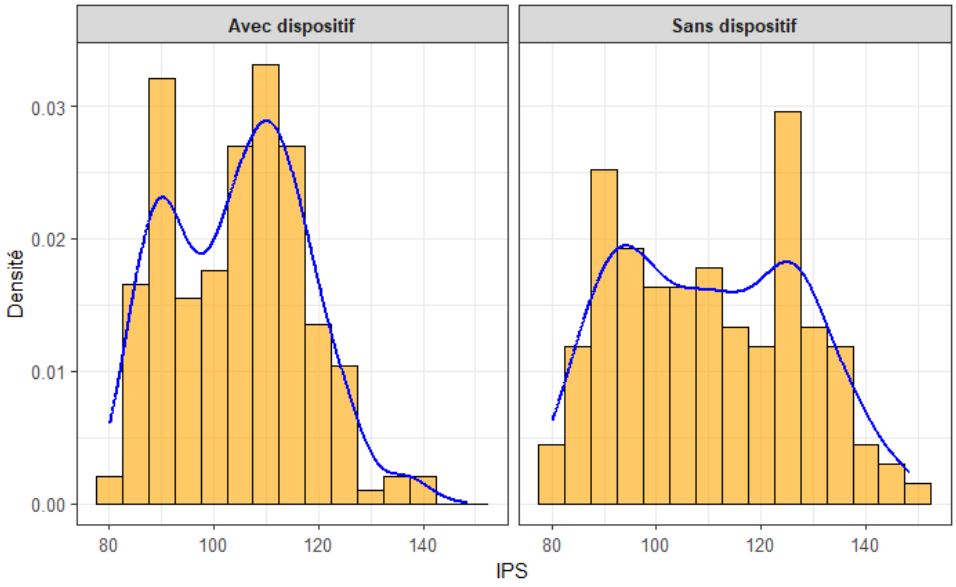
b. L'indice de position sociale : un ciblage orienté vers les établissements défavorisés

L'indice de position sociale (IPS, *voir méthodologie p.6*) constitue un indicateur synthétique du niveau socio-économique des familles des élèves d'un établissement. Un IPS faible caractérise un lycée accueillant des élèves issus de milieux modestes, ce qui correspond précisément aux publics visés par les dispositifs d'égalité des chances.

[37] « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1er janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). » https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114

◆ Tous les lycées confondus

Graphique 4 : Distribution de l'IPS des lycées selon la présence d'un dispositif



La distribution des lycées bénéficiant d'un dispositif d'égalité des chances selon l'indice de position sociale (IPS) apparaît centrée autour de la moyenne, située aux environs de 105. On observe une faible représentation des établissements présentant des valeurs élevées d'IPS, tandis qu'une densité plus marquée se concentre parmi les lycées affichant un indice relativement faible.

À l'inverse, les lycées ne bénéficiant pas de dispositif présentent une répartition plus homogène sur l'ensemble de l'échelle de l'IPS. On note toutefois une concentration importante d'établissements pour des valeurs d'IPS supérieures à 120.

La médiane de l'indice de position sociale (IPS) des lycées bénéficiant d'un dispositif d'égalité des chances s'établit à 106, contre 110 pour les lycées ne bénéficiant pas de dispositif.

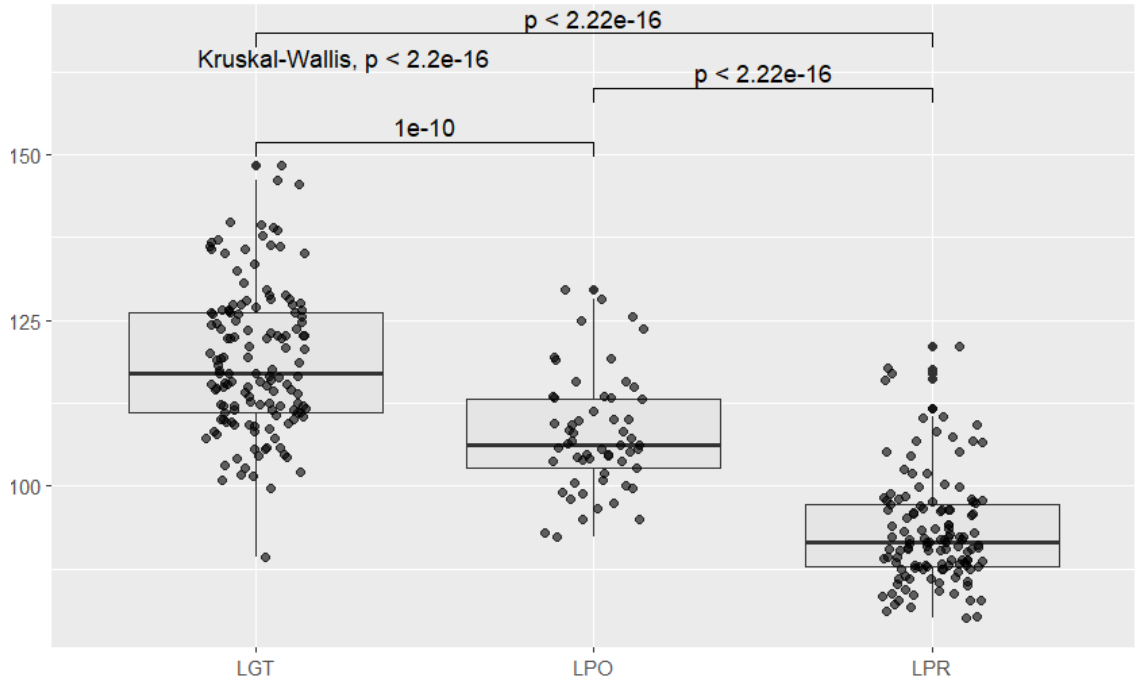
L'analyse statistique met en évidence une différence significative entre les deux distributions. Les lycées sans dispositif présentent globalement un IPS plus élevé que ceux qui en bénéficient.

Autrement dit, à l'échelle régionale, les établissements concernés par les dispositifs d'égalité des chances sont significativement plus défavorisés sur le plan social que les lycées qui n'en bénéficient pas, ce qui suggère un ciblage cohérent avec l'objectif de réduction des inégalités sociales.

◆ IPS selon la nature du lycée (contrôle des effets de structure)

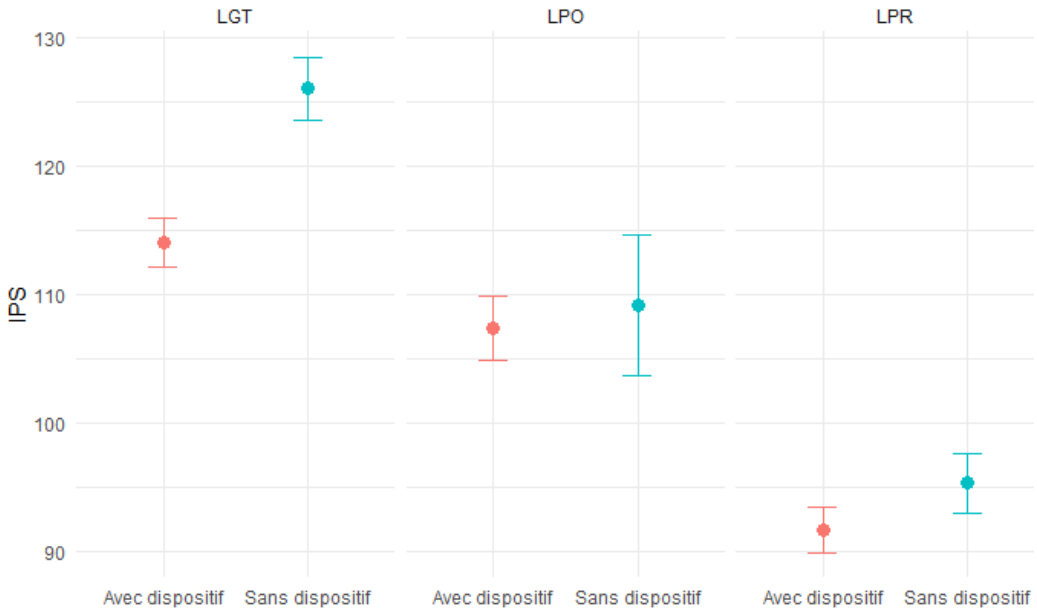
Les lycées généraux et technologiques accueillent en moyenne des élèves plus favorisés que les lycées professionnels. Il est donc nécessaire de contrôler cet effet de structure pour apprécier la pertinence du ciblage au sein de chaque filière.

Graphique 5 : Boite à moustache de l'IPS selon la nature du lycée



La distribution de l'IPS est significativement différente selon la nature du lycée : les lycées professionnels présentent un IPS médian inférieur aux lycées polyvalents, eux-mêmes inférieurs aux lycées généraux et technologiques. Lorsque l'on contrôle la filière, les résultats sont les suivants :

Graphique 6 : Moyennes de l'IPS et intervalles de confiance selon la présence d'un dispositif par nature du lycée



On observe qu'il n'existe pas de relation entre la présence d'un dispositif et l'indice de position sociale (IPS) pour les lycées polyvalents. En effet, l'IPS médian est identique (106) que l'établissement bénéficie ou non d'un dispositif.

En revanche, pour les lycées professionnels ainsi que pour les lycées généraux et technologiques, une relation significative apparaît entre l'IPS et la présence d'un dispositif. Pour ces deux types d'établissements, les lycées bénéficiant d'un dispositif présentent en moyenne un IPS plus faible. Ils accueillent donc des publics socialement plus défavorisés. Cette différence est particulièrement marquée pour les lycées généraux et technologiques : l'IPS moyen des établissements bénéficiant d'un dispositif s'élève à 113, contre 126 pour ceux qui n'en bénéficient pas.

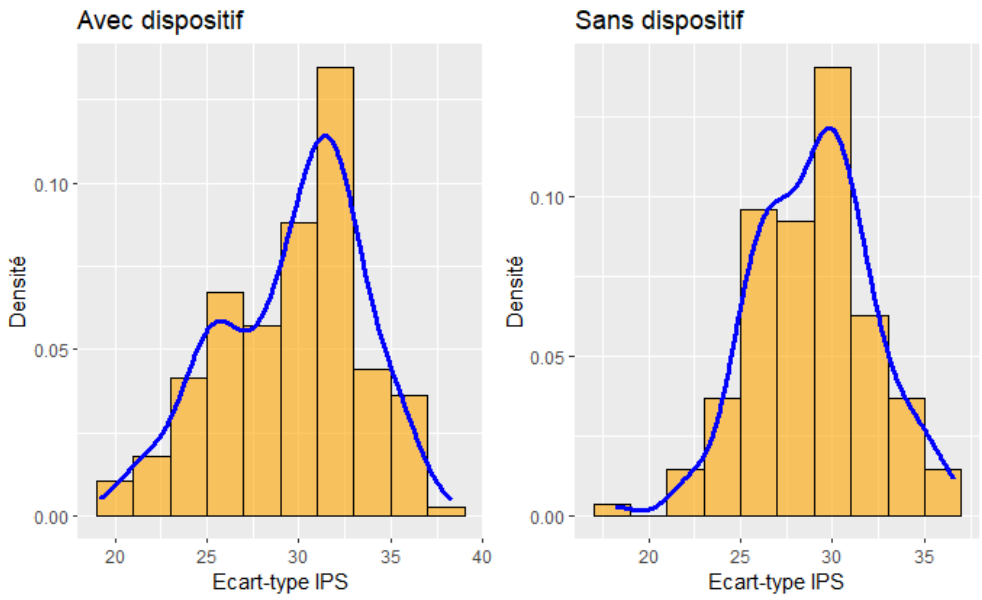
A retenir :
→ Les lycées ciblés sont significativement plus défavorisés socialement (cohérence avec l'objectif de réduction des inégalités sociales).
→ Ce ciblage est confirmé pour les LPro et les LGT mais absent pour les polyvalents pour lesquels les bénéficiaires ou non bénéficiaires présentent un profil social identique.

c. La mixité sociale interne : des résultats contrastés selon la filière

Au-delà du niveau social moyen d'un établissement, la mixité sociale interne, mesurée par l'écart-type de l'IPS, renseigne sur l'hétérogénéité des profils d'élèves accueillis. Un établissement à faible écart-type est socialement homogène et un écart-type élevé témoigne d'une plus grande diversité sociale. Si les dispositifs ciblent les lycées à forte mixité sociale alors la question des élèves touchés se posent : sont-ils davantage investis par les plus aisés ? Dans les lycées favorisés à forte homogénéité sociale, la question de la nature du dispositif se pose : le dispositif cible-t-il une population spécifique (filles, bac techo, etc.) ?

◆ Tous les lycées confondus

Graphique 7 : Distribution de l'écart-type de l'IPS selon la présence d'un dispositif



La distribution des lycées selon qu'ils bénéficient ou non d'un dispositif montre une concentration plus importante des valeurs élevés de l'écart type s'agisant des lycées avec dispositifs comparativement aux lycées sans dispositifs. **Ce résultat suggère que les dispositifs ciblent davantage des lycées avec une plus grande mixité sociale.**

En outre, l'analyse statistique met en évidence une différence significative entre les deux distributions.

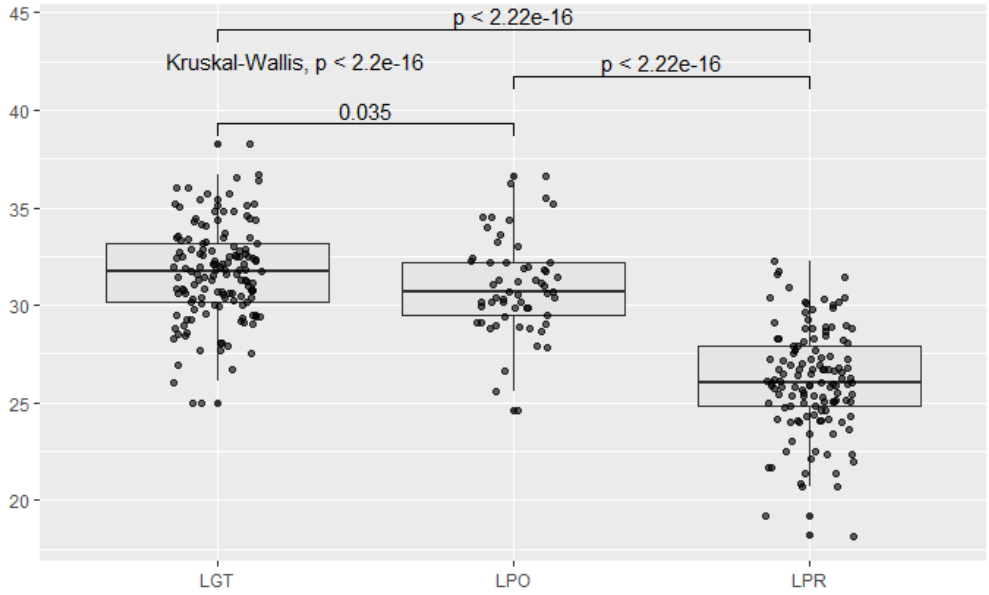
Les établissements concernés par les dispositifs d'égalité des chances sont donc significativement plus diversifiés socialement que les lycées qui n'en bénéficient pas.

Ainsi, les lycées bénéficiaires cumulent deux caractéristiques : un profil social plus défavorisé et une mixité sociale plus forte. Ce double profil suggère que les dispositifs touchent à la fois des établissements structurellement fragiles et des lycées plus favorisés mais socialement hétérogènes, au sein desquels persistent des publics défavorisés.

◆ Des résultats contrastés selon la nature du lycée

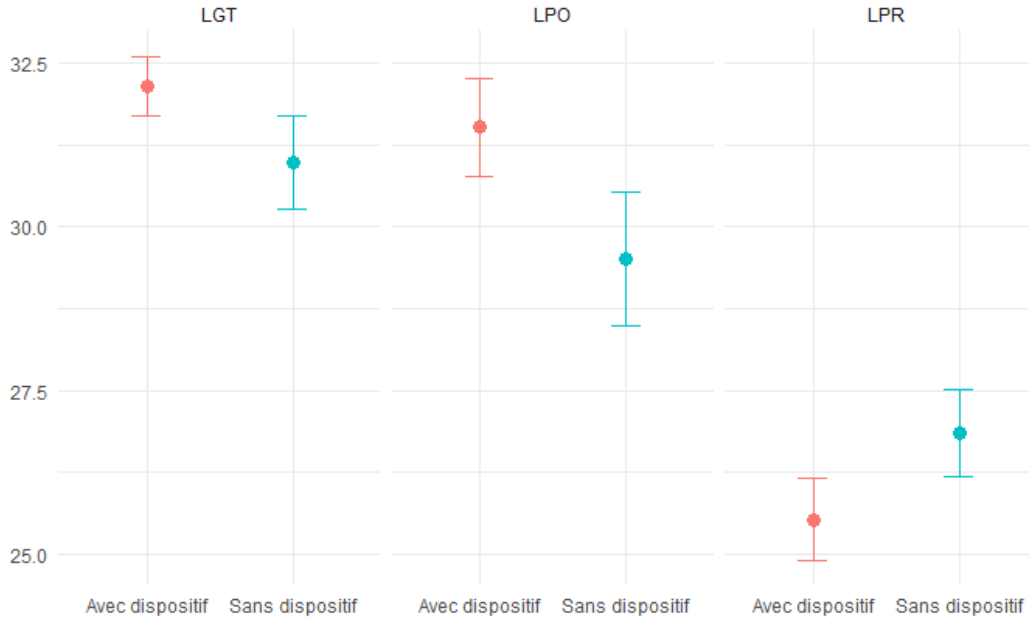
Toujours dans l'objectif de contrôler les effets de structures, nous étudions l'homogénéité sociale de l'établissement selon sa nature. En effet, les lycées professionnels sont plus défavorisés que les autres, mais de surcroît, ils sont plus homogènes. Ils ont un écart-type de l'IPS qui est souvent plus faible que les autres lycées.

Graphique 8 : Boite à moustache de l''écart-type de l'IPS, selon la nature du lycée



Cette distribution de l'écart-type de l'IPS est significativement différente selon la nature du lycée. Les lycées professionnels sont plus homogènes socialement que les lycées polyvalents qui sont eux-mêmes plus homogènes que les lycées généraux et technologiques.

Graphique 9 : Moyenne et intervalle de confiance de l'écart-type de l'IPS selon la présence d'un dispositif, par nature du lycée



Lorsque l'on contrôle la filière, on observe qu'il existe une relation significative entre l'écart-type de l'IPS et la présence d'un dispositif. Ainsi, pour chaque type de lycée, ceux bénéficiant d'au moins un dispositif ont une distribution de l'écart-type différente de ceux n'en bénéficiant pas.

Pour les lycées généraux et technologiques ainsi que pour les lycées polyvalents, les établissements bénéficiant de dispositifs présentent en moyenne un écart-type de l'IPS plus élevé. De la même manière que l'ensemble des lycées, ils acceuillent donc des publics socialement plus mixtes.

En revanche, pour les lycées professionnels, les établissements ciblés par un dispositif sont plus homogènes que pour le reste des lycées. Ainsi, les lycées professionnels touchés par les dispositifs sont en moyenne plus défavorisés, mais aussi moins mixtes que les autres lycées. Ces lycées cumulent donc les vulnérabilités sociales et sont bien ciblés par les dispositifs.

A retenir :
→ Les lycées professionnels ciblés cumulent les vulnérabilités sociales (IPS faible et faible mixité sociale).
→ Au sein des lycées généraux et technologiques et des polyvalents, les bénéficiaires sont souvent plus mixtes socialement, ce traduit le soutien à l'affaiblissement des inégalités sociales.
→ La corrélation entre la mixité sociale et le niveau social est plus forte chez les bénéficiaires, confirmant une logique de soutien aux établissements les plus fragiles tout en prenant en compte des inégalités internes aux établissements plus favorisés.

III/ Ciblage des lycées selon les vulnérabilités territoriales

a. Ruralité et densité communale : un ciblage globalement cohérent avec les besoins territoriaux

◆ Rural / urbain

Sur les 328 lycées de la région Nouvelle-Aquitaine, 64 se situent dans une commune rurale[38] au sens de l'INSEE.

Graphique 10 : Répartition des lycées selon la présence d'un dispositif et la ruralité de la commune

	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Total
Urbain	146	118	264
Rural	47	17	64
Total	193	135	328

Définition INSEE de la ruralité basée sur la grille communale de densité. Test χ^2 significatif ($p < 0,05$).

Les résultats montrent qu'environ trois quarts des lycées qualifiés de ruraux bénéficient d'au moins un dispositif d'égalité des chances (73 %, soit 47 sur 64 établissements), contre un peu plus de la moitié des lycées urbains (55 %, soit 146 sur 264). L'analyse statistique met en évidence une différence significative entre ces deux catégories d'établissements.

Ces résultats suggèrent que le ciblage des dispositifs d'égalité des chances ne s'opère pas de manière homogène sur le territoire, mais tend à accorder une attention particulière aux lycées ruraux. Ce ciblage répond bien aux besoins des élèves liés aux désavantages structurels de l'éloignement géographique et à l'accès différencié aux ressources éducatives.

◆ Niveau de densité communale plus fin

Le niveau de ruralité de la commune de l'établissement peut être analysé plus finement. En effet, les territoires ruraux sont multiples et diverses, il n'existe pas dans la littérature scientifique un territoire rural unique et homogène. Nous allons donc étudier le ciblage des lycées selon la densité communale de la commune à un niveau plus fin. Ces niveaux de densités sont définis par l'INSEE[39].

La définition des territoires ruraux basée sur la densité de population a été proposée par l'INSEE. Elle s'est appuyée dans un premier temps sur la définition d'une grille communale de densité à 4 niveaux puis, dès 2022, sur une grille communale de densité à 7 niveaux, qui n'a pas été modifiée depuis. Les 4 premiers niveaux de cette grille (grands centres urbains, centres urbains intermédiaires, petites villes, ceintures urbaines) correspondent aux communes dites urbaines, les 3 derniers (bourgs ruraux, rural à habitat dispersé, rural à habitat très dispersé) aux communes dites rurales (voir ici pour des précisions sur la définition, la méthodologie et pour télécharger la grille).

[38] Le niveau de ruralité de la commune se définit selon la densité de la commune (voir déf INSEE) https://www.insee.fr/fr/information/8571524

[39] https://www.insee.fr/fr/information/8571524

Graphique 11 : Répartition des lycées selon la densité communale

		Nombre de lycées	%
Urbain	Grands centres urbains	109	33,2%
	Centres urbains intermédiaires	91	27,7%
	Petites villes	51	15,6%
	Ceintures urbaines	13	4%
Rural	Bourgs ruraux	59	18%
	Rural à habitats dispersés	4	1,2%
	Rural à habitats très dispersés	1	0,3%

Source : INSEE, grille communale de densité à 7 niveaux (2022). Champ : lycées de Nouvelle-Aquitaine.

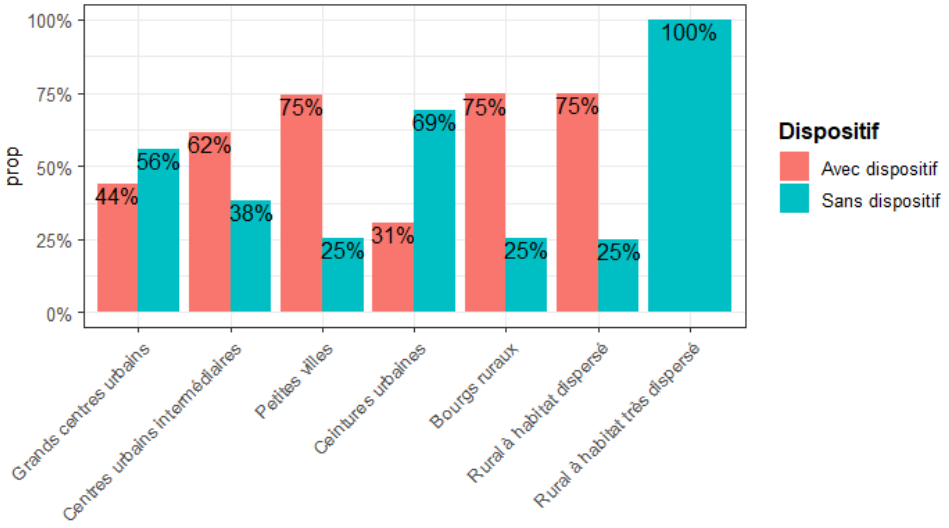
La plupart des lycées de la région se situe dans des grands centres urbains (33,2%), des centres urbains intermédiaires (27,7%), des petites villes (15,6%) ou des bourgs ruraux (18%).

L'analyse de la répartition des dispositifs d'égalité des chances selon la densité communale met en évidence des contrastes territoriaux marqués. À l'exception des communes rurales à habitat très dispersé, près des trois quarts des lycées situés en milieu rural — qu'il s'agisse de bourgs ruraux ou de communes à habitat dispersé — bénéficient d'au moins un dispositif (75 % dans les deux cas). Ces résultats suggèrent un ciblage relativement cohérent des établissements ruraux, indépendamment du degré de densité au sein de cet espace.

En milieu urbain, la situation apparaît plus différenciée. Les lycées implantés dans les centres urbains intermédiaires (62 %) et dans les petites villes (75 %) sont proportionnellement les plus concernés par les dispositifs. À l'inverse, les établissements situés dans les grands centres urbains (44 %) et, plus encore, dans les ceintures urbaines (31 %), sont nettement moins couverts.

Bien que ces écarts soient statistiquement significatifs, leur interprétation doit être nuancée en raison de la faible robustesse du test, liée à des effectifs réduits pour certaines catégories.

Graphique 12 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par type de commune



Ainsi, si le ciblage des dispositifs semble globalement aligné avec les besoins identifiés en milieu rural, la situation est plus contrastée en milieu urbain. En particulier, les lycées situés dans les ceintures urbaines, souvent en périphérie des petites villes et susceptibles de concentrer des fragilités sociales, apparaissent moins fréquemment bénéficiaires.

◆ Croisement avec l'aire d'attraction des villes

Le niveau de ruralité communale peut également se définir sous l'angle de la plus ou moins grande proximité des communes rurales aux principaux pôles d'emploi. Ainsi, l'INSEE définit le zonage en aires d'attraction des villes (AAV), qui permet de mesurer l'influence des pôles d'emploi sur les communes environnantes[40]. Les communes rurales peuvent donc être classées selon qu'elles sont sous l'influence d'une centralité (« rural sous influence ») ou qu'elles sont autonomes (« rural autonome »).

Selon cette lecture, 54 lycées se situent en zone rurale autonome (soit 16,5%) et 10 en zone rurale sous influence (soit 3%). La quasi-totalité des lycées implantés en zone rurale autonome bénéficient d'au moins un dispositif d'égalité des chances (80 %), contre 40 % pour les lycées situés en zone rurale sous influence. Les lycées en zone rurale autonome correspondent aux établissements les plus éloignés des centres urbains et concentrent donc les besoins les plus importants en matière d'éloignement géographique. À ce niveau d'analyse, le ciblage des lycées apparaît ainsi globalement cohérent avec les objectifs des dispositifs et les besoins des établissements.

Tableau 4 : Répartition des lycées selon la présence d'un dispositif, par type de territoire

		Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Total
Urbain		118	146	264
Rural	Rural autonome	43	11	54
	Rural sous influence	4	6	10

L'analyse selon la densité communale du lycée peut ainsi être combinée avec celle du zonage en aire d'attraction des villes. En partant de la grille de densité communale, nous distinguons pour les communes rurales (bourgs ruraux, rural à habitat dispersé et rural à habitat très dispersé) celles qui sont sous influence (dans une aire d'attraction) et celles qui sont autonomes (hors d'une aire d'attraction). Les communes urbaines conservent la classification de la grille de densité communale à 7 niveaux : grands centres urbains, centres urbains intermédiaires, petites villes et ceintures urbaines.

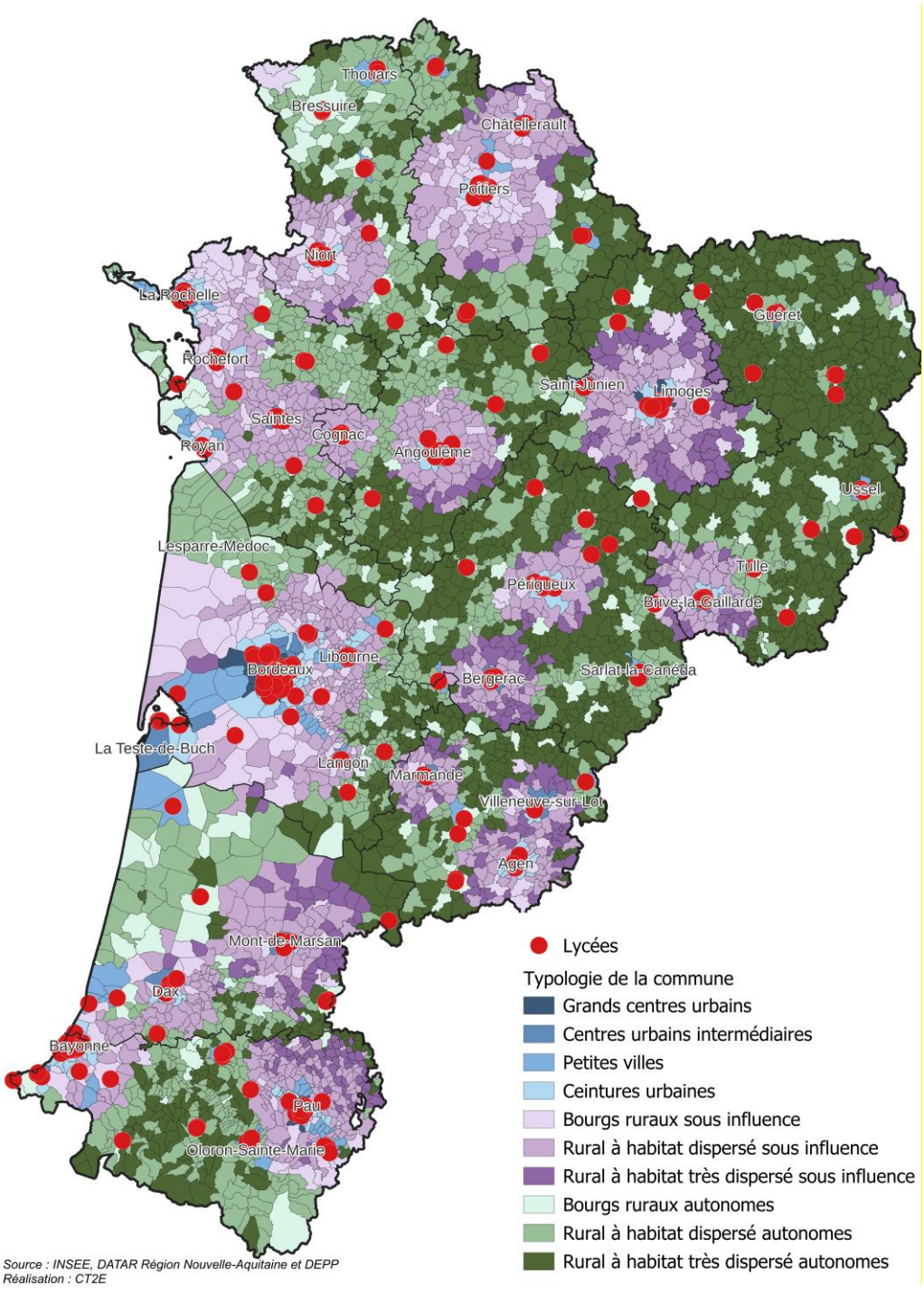
Tableau 5 : Répartition des lycées selon la présence d'un dispositif, par type de territoire (densité x AAV)

			Nombre de lycées	%
Urbain		Grands centres urbains	109	33,2%
		Centres urbains intermédiaires	91	27,7%
		Petites villes	51	15,6%
		Ceintures urbaines	13	4%
Rural	Rural sous influence	Bourgs ruraux sous influence	9	2,7%
		Rural à habitats dispersés sous influence	1	0,3%
		Rural à habitats très dispersés sous influence	0	0%
	Rural autonome	Bourgs ruraux autonomes	50	15,2%
		Rural à habitat dispersé autonome	3	1%
		Rural à habitat très dispersé autonome	1	0,3%

[40] https://www.insee.fr/fr/information/4803954

Comme nous l'avons montré précédemment, la grande majorité des lycées de la région est située dans une commune urbaine, quel que soit son niveau d'urbanité, représentant 80,5 % de l'ensemble des établissements. Les lycées implantés en zone rurale sont principalement localisés dans des bourgs ruraux (18 %), et plus spécifiquement dans des bourgs ruraux autonomes (15,2 %). Ces résultats suggèrent que les lycées situés dans ces espaces ruraux autonomes pourraient être ceux qui rencontrent les besoins les plus importants en matière de réduction des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, soit ceux situés dans les communes en verts sur la carte ci-dessous.

Carte 2 : Maillage territorial des lycées selon la typologie de la commune

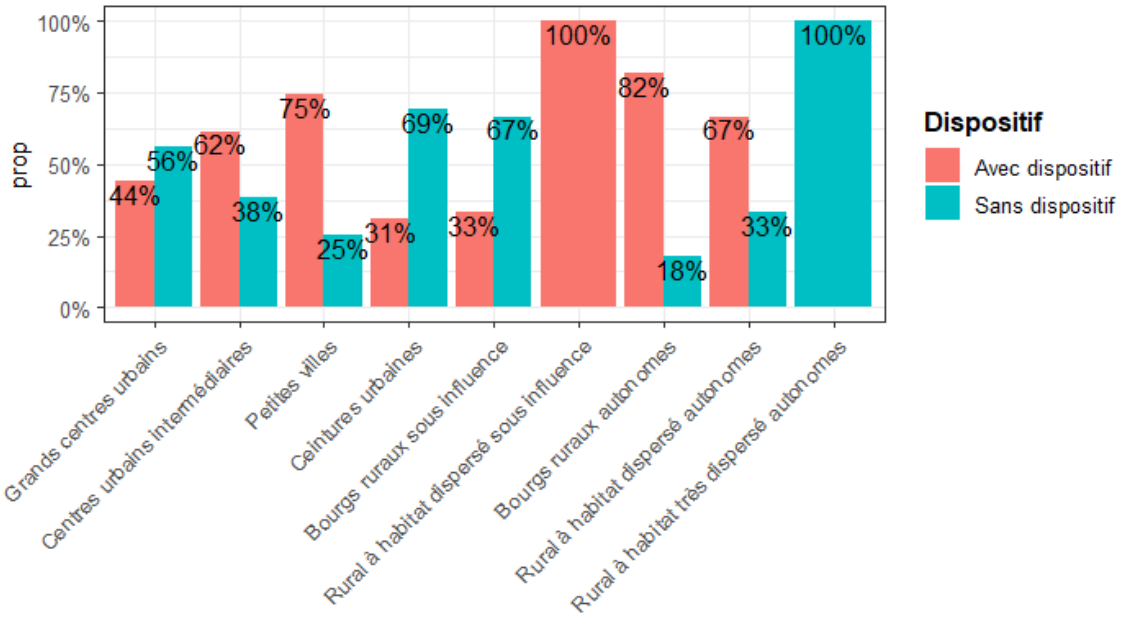


Source : INSEE, DATAR Région Nouvelle-Aquitaine et DEPP
Réalisation : CT2E

Les lycées situés en milieu urbain bénéficiant le plus des dispositifs d'égalité des chances se trouvent principalement dans les centres urbains intermédiaires (62 %) et dans les petites villes (75 %), au détriment des ceintures urbaines périphériques de ces mêmes petites villes, dont seulement 31 % des établissements sont concernés par un dispositif.

Concernant les lycées en zones rurales, 80 % des établissements implantés dans des bourgs ruraux autonomes bénéficient d'au moins un dispositif d'égalité des chances, contre seulement un tiers des lycées situés dans des bourgs ruraux sous influence.

Graphique 13 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par type de commune



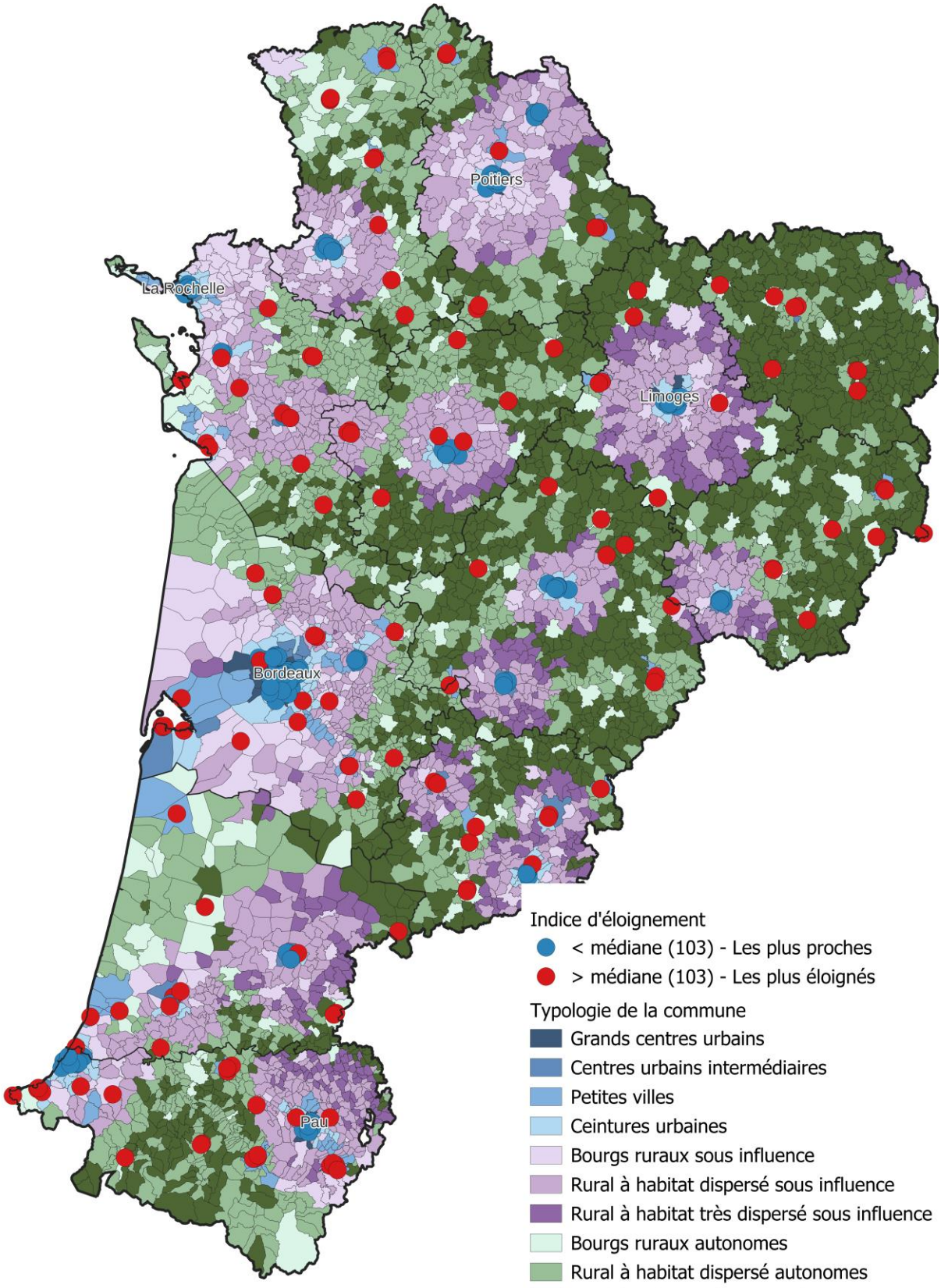
Gloablement, quelle que soit la définition retenue pour qualifier l'urbanité ou la ruralité de la commune, le ciblage des dispositifs est cohérents avec leurs objectifs. En effet, les lycées situés en ruralité sont souvent plus ciblés.

A retenir :
→ 73 % des lycées ruraux bénéficient d'un dispositif, contre 55 % des lycées urbains — différence significative, cohérente avec les objectifs.
→ 80 % des lycées en zone rurale autonome (les plus isolés) sont ciblés, attestant d'un ciblage pertinent des territoires les plus éloignés.
→ Les ceintures urbaines périphériques constituent un angle mort : seulement 31 % de leurs lycées bénéficient d'un dispositif, malgré des fragilités potentielles.

b. L'indice d'éloignement : les lycées ciblés sont significativement plus isolés

L'indice d'éloignement géographique mesure la distance des établissements aux principaux pôles d'enseignement supérieur de la région. Un indice élevé traduit une contrainte de mobilité forte pour les élèves souhaitant poursuivre des études supérieures, ce qui constitue l'un des principaux besoins identifiés (voir *méthodologie p.6*).

Carte 3 : Indice d'éloignement des lycées selon la typologie de la commune

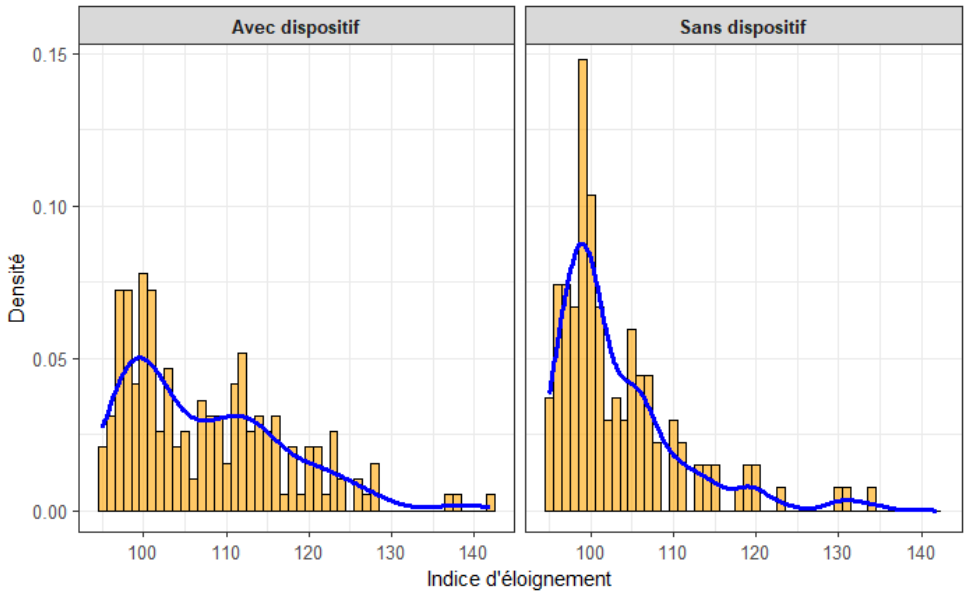


Source : INSEE, DATAR Région Nouvelle-Aquitaine et DEPP
Réalisation : CT2E

◆ Indice d'éloignement tout lycée confondu

La distribution de cet indice révèle que les lycées bénéficiaires sont significativement plus éloignés des pôles universitaires que les lycées non bénéficiaires. Les lycées sans dispositif présentent au contraire une répartition plus homogène, avec une concentration notable d'établissements à faible indice d'éloignement. Autrement dit, à l'échelle régionale, les établissements ciblés par les dispositifs sont significativement plus isolés sur le plan géographique, ce qui atteste d'un ciblage cohérent avec l'objectif de réduction des inégalités spatiales d'accès à l'enseignement supérieur.

Graphique 14 : Distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'un dispositif



La médiane de l'indice d'éloignement des lycées bénéficiant d'un dispositif d'égalité des chances s'établit à 105, contre 100 pour les lycées ne bénéficiant pas de dispositif.

L'analyse statistique met en évidence une différence significative entre les deux distributions.

L'analyse par nature de lycée ne met pas en évidence d'effet de structure significatif : la relation entre indice d'éloignement et présence d'un dispositif est homogène entre les différents types d'établissements.

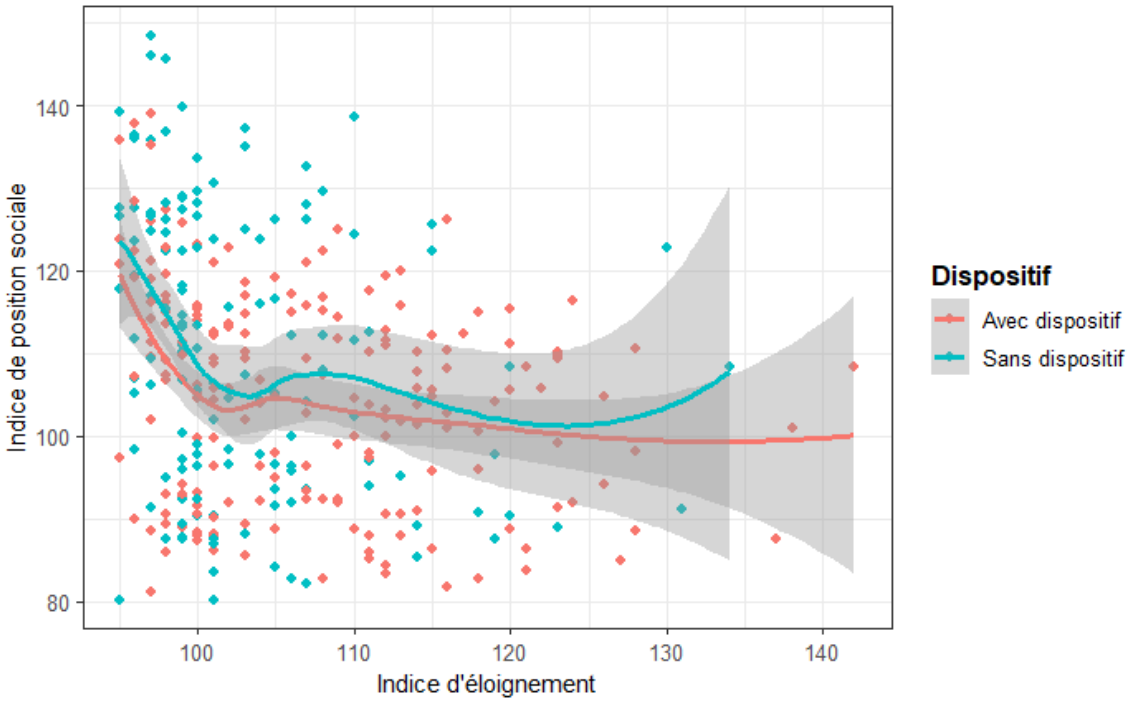
A retenir :
→ Les lycées ciblés sont significativement plus isolés en cohérence avec l'objectif de réduction des inégalités spatiales
→ La relation est homogène entre les différents types de lycées (LGT, LPO, LPro)

◆ Indice d'éloignement et profil social des élèves

Il est nécessaire d'étudier le lien qui existe entre l'éloignement des lycées et les caractéristiques sociales des élèves accueillis. En effet, les établissements les plus isolés pourraient cumuler les vulnérabilités et ainsi devenir une cible prioritaire. La relation entre l'indice d'éloignement et l'IPS existe-t-elle ? Est-elle plus marquée pour les lycées bénéficiaires ou non bénéficiaires ?

L'étude de la corrélation entre les deux indicateurs montre que plus l'indice d'éloignement est élevé, plus l'IPS est faible. Ainsi, avec un coefficient de corrélation statistiquement significatif de -0,28 (p-valeur < 0,05), nous pouvons affirmer que les lycées éloignés cumulent les vulnérabilités.

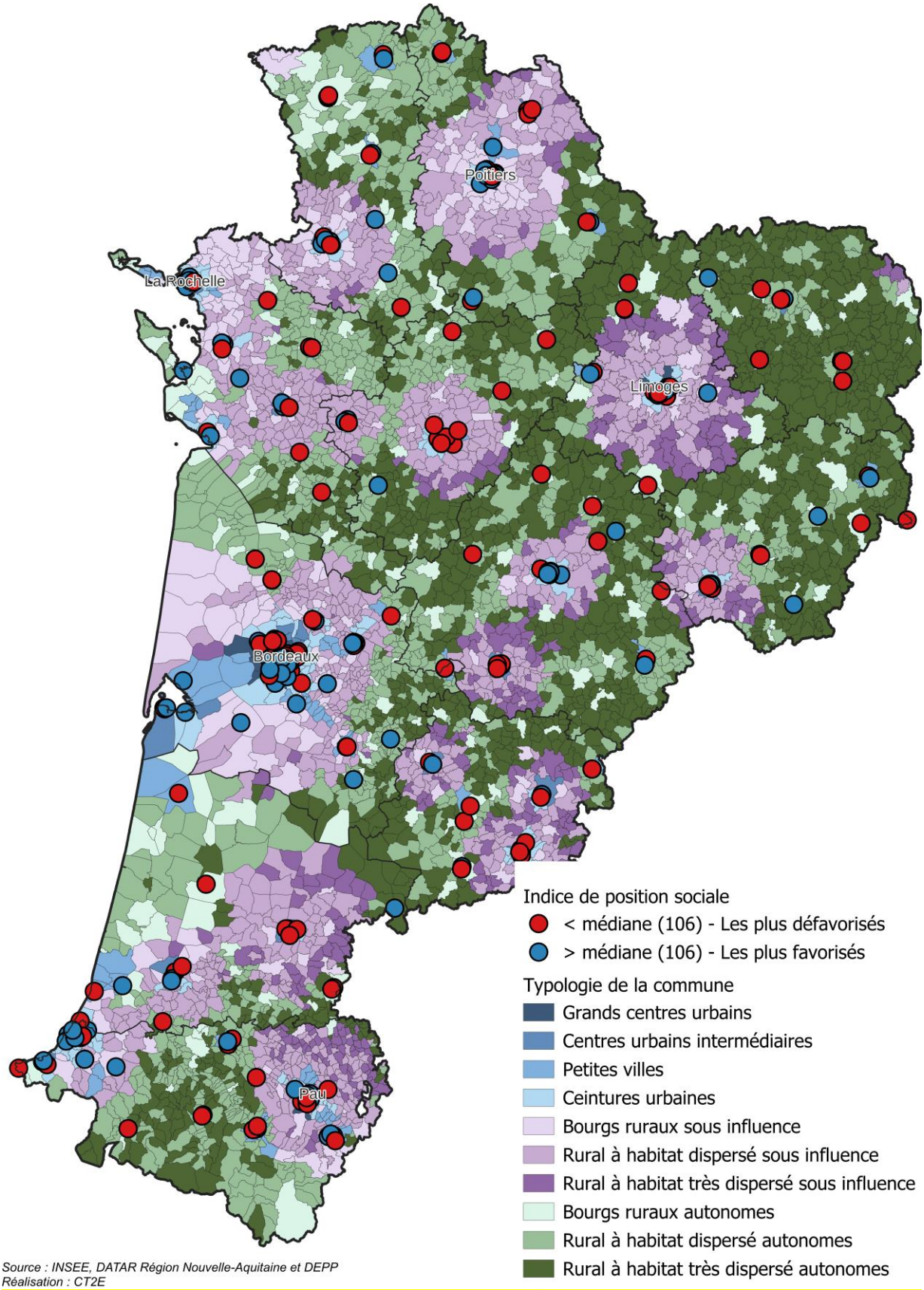
Graphique 15 : Relation entre l'indice d'éloignement et l'indice de position sociale selon la présence d'un dispositif



Le graphique ci-dessus présente le nuage de lycées croisant l'indice d'éloignement d'une part et l'indice de position sociale (IPS) d'autre part selon la présence d'un dispositif. Il montre que les écarts de profil social sont surtout marqués pour les lycées les moins éloignés, c'est-à-dire ceux situés dans les milieux urbains, et non bénéficiaires des dispositifs. Parmi ces derniers, certains sont très favorisés, d'autres sont très défavorisés. Pour les lycées les plus éloignés, la situation sociale est plus homogène. La dispersion de l'IPS est en effet moins importante. Très peu de lycées éloignés sont soit très favorisés soit très défavorisés. Cela est souvent plus le cas pour les lycées bénéficiaires de dispositifs.

Peu importe le ciblage du lycée, plus il est éloigné plus il est socialement défavorisé. En revanche, cette relation semble légèrement plus marquée pour les non bénéficiaires. Cela peut traduire un manque de ciblage des lycées très défavorisés mais qui sont peu éloignés.

Carte 4 : Indice de position sociale des lycées, selon la typologie de la commune



Source : INSEE, DATAR Région Nouvelle-Aquitaine et DEPP
Réalisation : CT2E

IV/ Analyses croisées : construction et exploitation d'un indicateur de vulnérabilité

Au vu des résultats précédents, notamment s'agissant des vulnérabilités sociales et des vulnérabilités territoriales, nous proposons la construction d'un indicateur composite afin de prendre en compte les aspects de ces deux indicateurs. Il nous semble pertinent de construire un indicateur qui permette de résumer toutes ces informations du fait notamment de leur relation significative. Nous bénéficierions ainsi d'une grille de lecture concise, rapide et complète. Enfin, il pourra avoir une portée opérationnelle au regard de l'évaluation en permettant de repérer rapidement la pertinence du ciblage des dispositifs. Cet indicateur combinant vulnérabilités sociale et territoriale, se nommera « indicateur de vulnérabilité ».

Construction de l'indicateur de vulnérabilité

L'indicateur de vulnérabilité est un indicateur composite croisant deux dimensions : le profil social de l'établissement, mesuré par l'indice de position sociale (IPS), et son isolement géographique, mesuré par l'indice d'éloignement (IE). Sa construction requiert de discrétiser ces deux variables continues en catégories, puis de choisir le seuil de référence à partir duquel on distingue les établissements défavorisés des établissements favorisés, et les établissements éloignés des établissements proches.

Discrétisation de l'IPS

L'IPS des lycées de Nouvelle-Aquitaine s'étend de 80,1 à 148,5, avec une médiane de 106,8 et une moyenne de 107,0. La distribution est légèrement asymétrique à droite, avec une concentration des établissements autour de la médiane et une queue vers les valeurs élevées, correspondant aux lycées privés les plus favorisés. Deux approches de discrétisation ont été testées. La première repose sur les quartiles régionaux (25e, 50e et 75e percentiles), ce qui génère quatre catégories d'égale taille (très défavorisé, défavorisé, favorisé, très favorisé) avec des seuils respectifs de 93,5, 106,8 et 117,0. La seconde repose sur la seule médiane régionale (106,8), qui divise les lycées en deux groupes équilibrés : ceux dont l'IPS est inférieur ou égal à la médiane (profil social défavorable) et ceux dont l'IPS est supérieur à la médiane (profil social favorable). C'est cette dernière option, plus parcimonieuse et plus lisible, qui est retenue pour la construction de l'indicateur final.

Discrétisation de l'indice d'éloignement

L'indice d'éloignement des lycées de Nouvelle-Aquitaine varie de 95 à 142, avec une médiane de 103 et une moyenne de 105,8. Sa distribution est plus étalée vers les valeurs élevées, traduisant la présence de quelques lycées très isolés géographiquement. Comme pour l'IPS, deux options de discrétisation ont été envisagées : une catégorisation en quatre groupes par quartiles (seuils à 99, 103 et 111) et une dichotomisation autour de la médiane. La médiane régionale de l'IE (103) est retenue comme seuil pour l'indicateur composite, en cohérence avec le choix effectué pour l'IPS.

Construction selon la médiane académique

Une première version de l'indicateur a été construite en référençant chaque lycée non pas à la médiane régionale mais à la médiane de son académie, calculée séparément pour chaque type de lycées (LGT, LPO, LPR). Les médianes académiques de l'IPS varient selon la nature du lycée et selon l'académie : pour les LGT, elles s'établissent à 107,4 dans l'académie de

Bordeaux (04), 106,2 dans celle de Poitiers (13) et 102,0 dans celle de Limoges (22). Ces écarts sont similaires pour les lycées professionnels et polyvalents. Du point de vue évaluatif, la référence académique pourrait être pertinente pour les Cordées de la réussite, dont le pilotage est académique. Elle permettrait en effet de positionner chaque lycée au sein de son bassin de recrutement naturel et d'identifier les établissements défavorisés relativement à leur environnement proche.

Construction selon la médiane régionale

La version retenue dans ce rapport utilise les médianes régionales, communes à l'ensemble des lycées de Nouvelle-Aquitaine (IPS médian = 106,8 ; IE médian = 103). Ce choix repose sur plusieurs arguments. D'une part, l'évaluation s'inscrit dans le cadre du projet ObSup et de la Convention de coordination territoriale (CCT), portée à l'échelle de la région. Il est donc cohérent d'adopter un référentiel commun à l'ensemble du territoire régional. D'autre part, la référence académique introduit un biais de relativisation. Un lycée défavorisé au sein d'une académie elle-même favorisée peut ne pas l'être à l'échelle régionale. Enfin, la médiane régionale offre une plus grande stabilité et une portée opérationnelle plus robuste pour les décideurs régionaux souhaitant identifier les lycées prioritaires sur l'ensemble du territoire.

Nombre de catégories : 4 ou 16 ?

Deux niveaux de granularité ont été testés pour l'indicateur composite. Une version à 16 catégories a été construite en croisant les quatre quartiles de l'IPS avec les quatre quartiles de l'indice d'éloignement. Cette version permet une lecture très fine des profils d'établissements, mais elle présente plusieurs limites. Les effectifs par catégorie sont faibles (entre 6 et 129 lycées selon la catégorie), rendant les comparaisons statistiques peu robustes. De plus les catégories intermédiaires (par exemple « favorisé et légèrement éloigné ») sont difficiles à interpréter et à utiliser de façon opérationnelle. Une version à 4 catégories, issue du croisement des deux médianes, produit des groupes plus larges et plus homogènes en termes d'effectifs, tout en conservant les distinctions analytiquement pertinentes. La confrontation des deux versions montre en outre que les résultats de classement concordent largement. Les lycées classés comme les plus vulnérables selon l'indicateur à 4 catégories correspondent systématiquement aux cellules les plus défavorisées de la version à 16 catégories.

Choix finaux

L'indicateur de vulnérabilité retenu est construit à partir des médianes régionales de l'IPS (106,8) et de l'indice d'éloignement (103), elles-mêmes calculées sur l'ensemble des lycées. Il distingue quatre profils d'établissements :

- Défavorisé-Éloigné : IPS ≤ médiane régionale ET IE ≥ médiane régionale (98 lycées (30 %))
- Défavorisé-Proche : IPS ≤ médiane régionale ET IE < médiane régionale (67 lycées (20 %))
- Favorisé-Éloigné : IPS > médiane régionale ET IE ≥ médiane régionale (69 lycées (21 %))
- Favorisé-Proche : IPS > médiane régionale ET IE < médiane régionale (94 lycées (29 %))

a. Caractéristiques des établissements selon l'indicateur de vulnérabilité

L'indicateur de vulnérabilité retenu permet de distinguer quatre profils de lycées selon qu'ils cumulent ou non les dimensions d'éloignement géographique et de fragilité sociale. Les seuils retenus sont les médianes régionales de l'indice de position sociale (IPS médian : 106,8) et

de l'indice d'éloignement (IE médian : 103) calculées sur l'ensemble des lycées de Nouvelle-Aquitaine disposant de ces deux indicateurs, soit 328 établissements.

La nature du lycée est le critère le plus structurant. Les profils défavorisés, qu'ils soient éloignés ou proches, sont très largement dominés par les lycées professionnels, qui représentent respectivement 70 % et 73 % de ces groupes. Les lycées généraux et technologiques, à l'inverse, sont quasi absents des profils défavorisés (10 % et 9 %) et concentrés dans les profils favorisés, où ils représentent 83 % des lycées favorisés éloignés et 73 % des lycées favorisés proches. Le secteur suit une logique similaire. Les établissements publics dominent nettement les profils défavorisés (90 % et 81 %), tandis que les lycées privés sont bien plus présents dans les profils favorisés, jusqu'à 43 % des lycées favorisés et proches.

Une gradation nette apparaît entre les profils. Les lycées défavorisés et éloignés sont les plus petits, avec une médiane de 284 élèves, contre 367 pour les défavorisés proches, 463 pour les favorisés éloignés et 793 pour les favorisés proches. Ce dernier profil, celui des lycées favorisés en milieu urbain accessible, regroupe les établissements de très grande taille, souvent des LGT publics ou privés à fort effectif.

Les lycées défavorisés et proches se distinguent nettement par leur surreprésentation en quartiers prioritaires : 21 % d'entre eux sont situés à moins de 300 mètres d'un QPV ou dans un QPV, contre seulement 7 % des défavorisés éloignés et 11 % des favorisés proches. Ce résultat confirme que la proximité géographique aux pôles urbains s'accompagne, pour les établissements défavorisés, d'une concentration dans des espaces résidentiels fragiles.

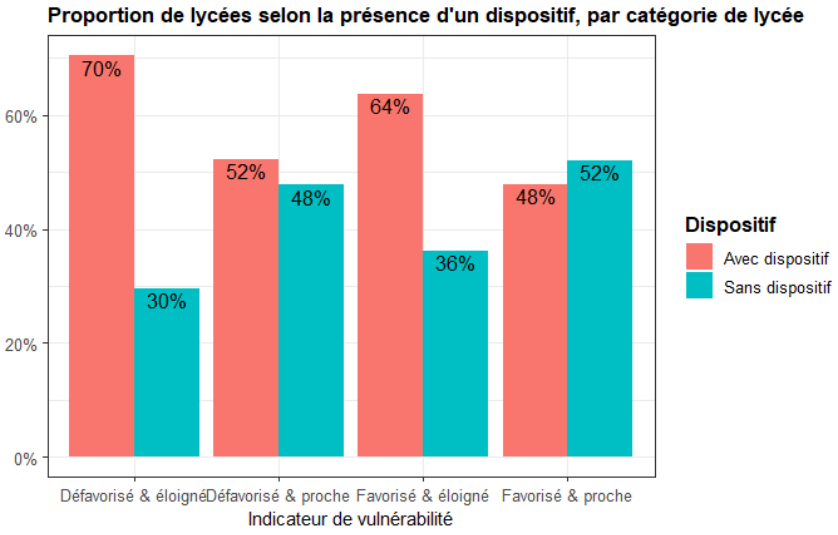
L'IPS médian décroît logiquement des profils favorisés (115 pour les éloignés, 121 pour les proches) vers les profils défavorisés (94 pour les éloignés, 93 pour les proches), confirmant la cohérence interne de la classification. L'écart-type de l'IPS, indicateur de mixité sociale interne, est également plus faible dans les profils défavorisés (26,5 et 27,2) que dans les profils favorisés (31,3 et 31,9), attestant que les lycées les plus défavorisés sont aussi les plus homogènes socialement.

Les profils se distinguent très nettement selon la densité communale et le type d'espace. Les lycées défavorisés et éloignés sont implantés à 43 % en milieu rural, dont 39 % en zone rurale autonome. Les lycées défavorisés et proches sont, sans exception, situés en milieu urbain (100 %), avec une forte concentration dans les zones urbaines denses (58 %). Les profils favorisés présentent une configuration mixte, avec une dominante urbaine et une part notable de ruraux pour les favorisés et éloignés (32 %). L'indice d'éloignement médian confirme ces différences. Il atteint 112 pour les défavorisés et éloignés, contre 98 pour les favorisés et proches, qui sont les mieux situés géographiquement.

b. Ciblage des lycées au regard de l'indicateur de vulnérabilité

L'indicateur de vulnérabilité permet d'examiner dans quelle mesure le ciblage des dispositifs d'égalité des chances s'aligne sur les profils d'établissements les plus fragilisés, en croisant simultanément leur niveau social et leur isolement géographique.

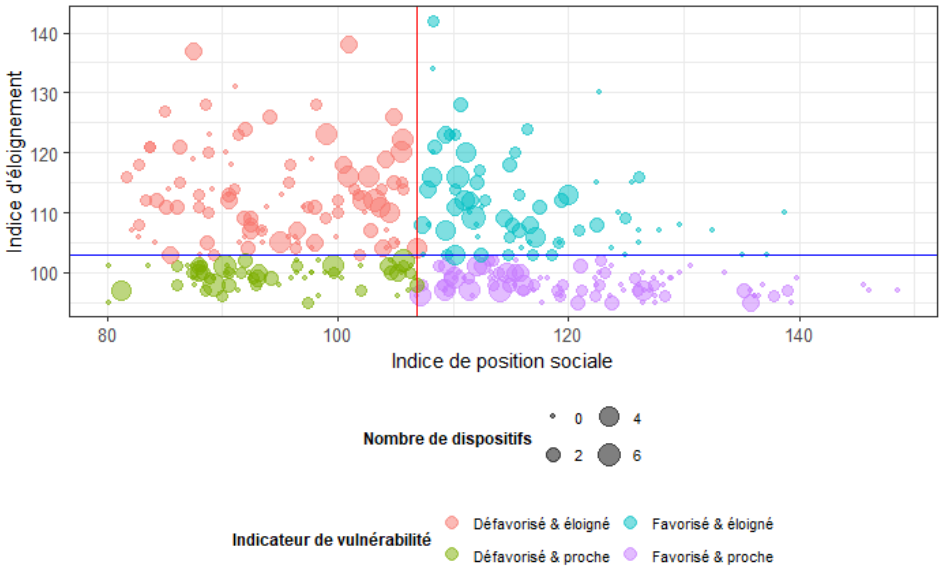
Graphique 16 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par catégorie de lycée



Le graphique ci-dessus met en évidence des disparités significatives dans le taux de couverture selon les quatre profils (p-valeur = 0,007). Les lycées **défavorisés et éloignés** sont les plus fortement ciblés. 70 % d'entre eux bénéficient d'au moins un dispositif, ce qui constitue le taux de couverture le plus élevé de l'ensemble. À l'inverse, les lycées **défavorisés et proches** présentent un taux nettement plus faible (52 %), à peine supérieur à celui des lycées **favorisés et proches** (48 %), qui constituent pourtant le profil le moins vulnérable. Les lycées **favorisés et éloignés** affichent le taux de couverture le plus bas (64 % de non-bénéficiaires, soit seulement 36 % de bénéficiaires).

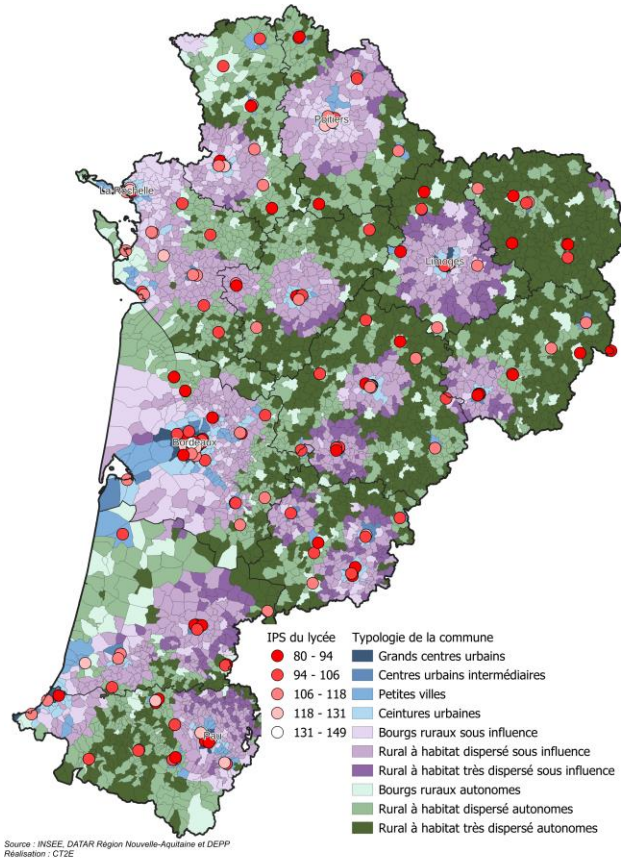
Les lycées **défavorisés et éloignés** sont significativement surreprésentés parmi les bénéficiaires, ce qui atteste d'un ciblage cohérent avec les objectifs des dispositifs pour ce profil prioritaire. À l'inverse, les lycées **favorisés et proches** sont significativement surreprésentés parmi les non-bénéficiaires. Les lycées **défavorisés et proches** et **favorisés et éloignés** ne présentent pas d'écart significatif, traduisant un ciblage ni particulièrement orienté ni particulièrement évité pour ces deux profils intermédiaires.

Graphique 17 : IPS des lycées selon l'indice d'éloignement et nombre de dispositifs

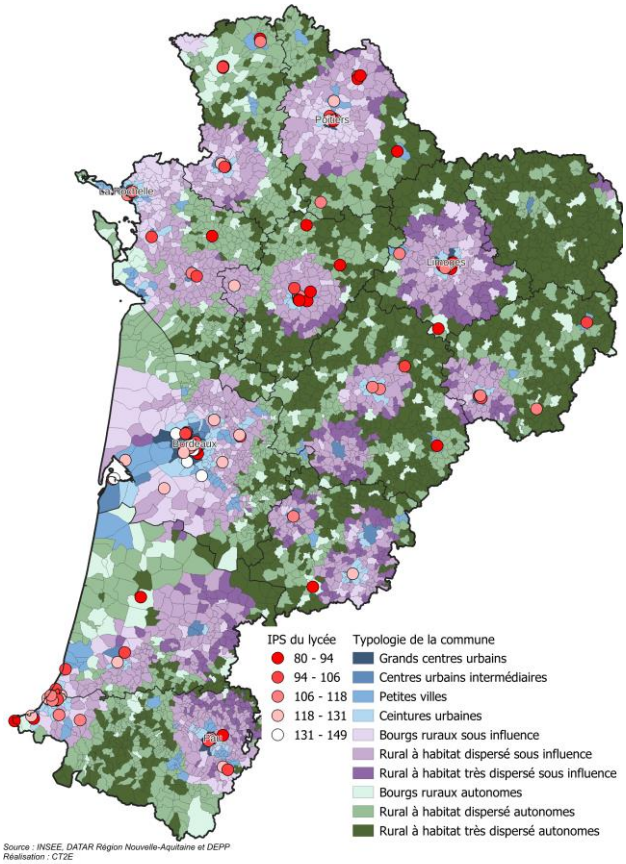


Le nuage de points croisant l'IPS et l'indice d'éloignement, dont la taille des points reflète le nombre de dispositifs dont bénéficie chaque lycée, permet de visualiser cette logique à l'échelle individuelle. Les lycées présentant les plus gros points, c'est-à-dire cumulant le plus grand nombre de dispositifs simultanés, se concentrent dans le quadrant supérieur gauche : ce sont les établissements défavorisés et éloignés. On observe néanmoins une dispersion non négligeable de points de taille importante dans les autres quadrants, en particulier parmi les lycées favorisés et éloignés (quadrant supérieur droit), confirmant que des établissements au profil moins prioritaire bénéficient de plusieurs dispositifs. À l'inverse, plusieurs lycées du quadrant inférieur gauche (défavorisés et proches) apparaissent sans aucun dispositif, constituant un angle mort potentiel du ciblage dans les espaces urbains défavorisés.

Carte 5 : IPS des lycées ciblés par les dispositifs



Carte 6 : IPS des lycées non ciblés par les dispositifs



Les cartes ci-dessus confirment les constats sur les ciblage des dispositifs. En effet, on observe sur la carte 5 des lycées ciblés par les dispositifs qu'ils se situent plus souvent en zone rural comparativement à la carte 6 des lycées non ciblés. De plus, la carte 5 montre que les lycées ciblés sont plus souvent défavorisés, avec des IPS faibles alors que la carte 6 permet de constater que les lycées non ciblés sont plus souvent favorisés.

A retenir :

→ Le ciblage est le plus cohérent pour les lycées défavorisés et éloignés (70 % couverts, surreprésentation significative parmi les bénéficiaires)

→ Les lycées défavorisés et proches ne bénéficient pas d'un ciblage préférentiel malgré leur vulnérabilité sociale, révélant un angle mort dans les espaces urbains défavorisés

→ Les lycées favorisés et proches sont significativement sous-représentés parmi les bénéficiaires, en cohérence avec les objectifs

→ Plusieurs lycées cumulant plusieurs dispositifs appartiennent à des profils non prioritaires, ce qui interroge la sélectivité effective du ciblage.

Partie III Approche multivariée des profils de lycées au regard des dispositifs d'égalité des chances

L'analyse comparative menée en Partie II a permis d'identifier des écarts significatifs entre les lycées bénéficiaires et non bénéficiaires des dispositifs d'égalité des chances selon leurs caractéristiques sociales, territoriales et scolaires, pris séparément. Toutefois, les établissements ne se distinguent pas selon une seule dimension : un même lycée peut à la fois être éloigné géographiquement, socialement défavorisé et de petite taille. Pour saisir la complexité de ces profils et identifier des configurations types, une approche multivariée a été réalisée.

L'intérêt de cette dernière partie réside dans sa portée opérationnelle au regard de la problématique évaluative. Au-delà de la description des caractéristiques moyennes des lycées ciblés, il s'agit de répondre à une question plus fine : existe-t-il des groupes de lycées homogènes sur l'ensemble de leurs caractéristiques, et dans quelle mesure les dispositifs d'égalité des chances couvrent-ils chacun de ces groupes ? L'analyse factorielle des correspondances multiples (ACM) et la classification ascendante hiérarchique (CAH) permettent de synthétiser l'information issue des nombreuses variables étudiées et de dégager des profils d'établissements. La CAH permettant ensuite de regrouper les lycées partageant des caractéristiques similaires. Ces profils constituent une grille de lecture pour apprécier la cohérence et les éventuels angles morts du ciblage des dispositifs.

I/ Deux dimensions structurantes : vulnérabilité sociale cumulative et éloignement géographique

L'analyse des correspondances multiples (ACM) a été réalisée sur un ensemble de variables catégorielles caractérisant les lycées : la nature de l'établissement (LGT, LPO, LPR), le secteur (public/privé), la catégorie d'IPS (en quartiles : très défavorisé, défavorisé, favorisé, très favorisé), l'écart-type de l'IPS (mesure de mixité sociale, en quartiles), l'indice d'éloignement (en quartiles), la taille de l'établissement (en quartiles), l'indicateur de vulnérabilité composée (IC), la localisation (rural/urbain, densité communale), et la présence d'un ou plusieurs dispositifs (cordées, ACCES/CODA, dispositif tout type). L'ACM permet de réduire la dimensionnalité de cet espace multivarié et de repérer les dimensions structurantes de la différenciation entre établissements.

L'ACM produit 16 axes factoriels. L'histogramme des valeurs propres met en évidence une décroissance progressive sans rupture franche, caractéristique des ACM sur données catégorielles. Le premier axe concentre 19,3 % de l'inertie totale, le second 11,5 %, soit 30,8 % cumulés pour les deux premiers axes. Les quatre premiers axes totalisent 50,1 % de l'inertie, ce qui constitue une synthèse satisfaisante pour des données de cette nature.

L'interprétation se concentre sur les deux premiers axes, qui structurent l'espace factoriel de manière substantielle.

Graphique 18 : Histogramme des valeurs propres et part de l'inertie expliquée (résultats de l'ACM)

Histogramme des valeurs propres

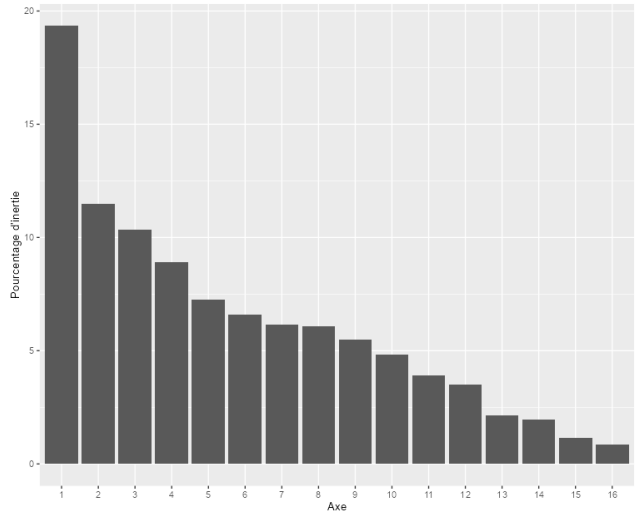


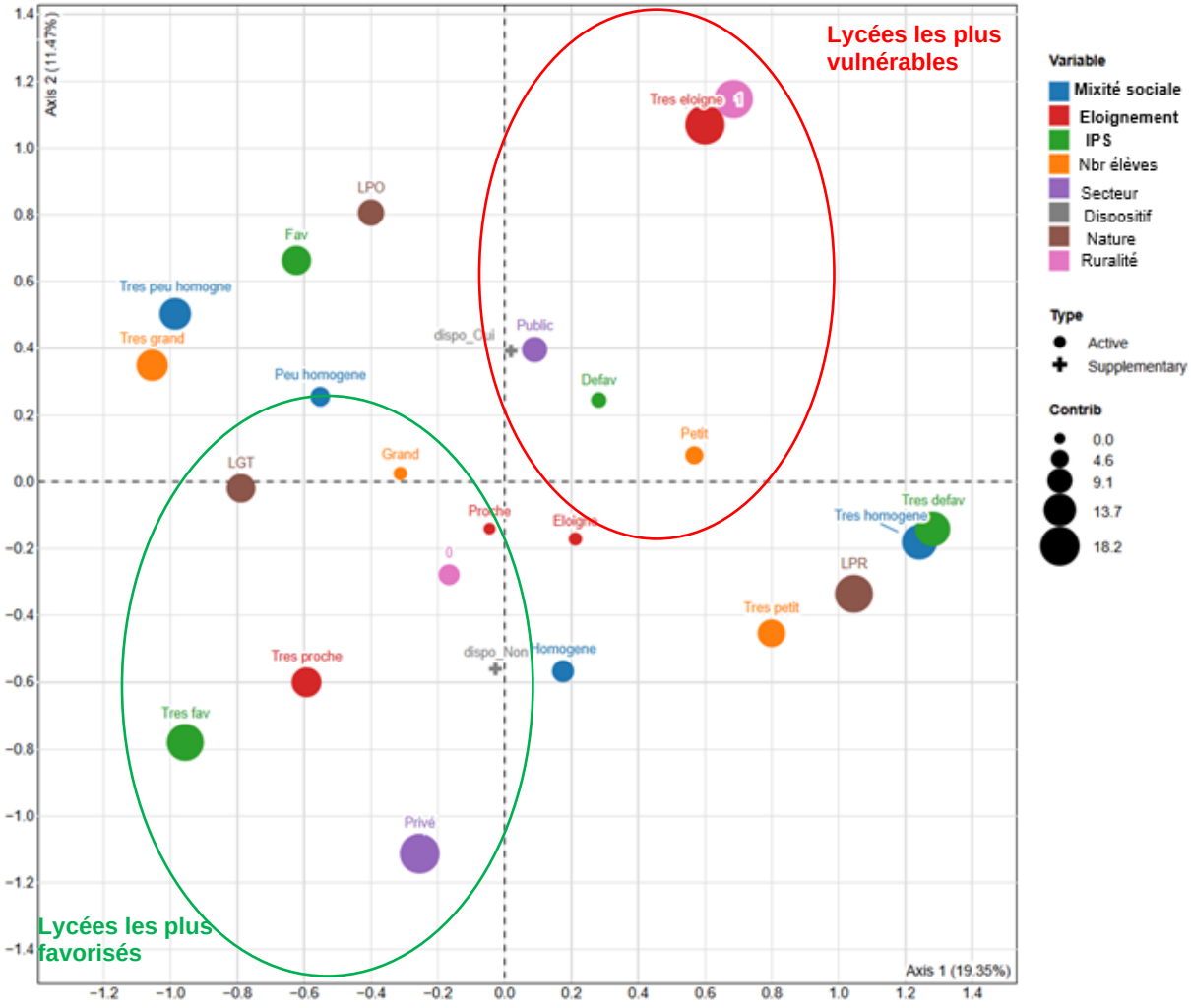
Tableau des valeurs propres

Axe	%	Cum. %
1	19.3	19.3
2	11.5	30.8
3	10.3	41.2
4	8.9	50.1
5	7.3	57.3
6	6.6	63.9
7	6.1	70.1
8	6.1	76.1
9	5.5	81.6
10	4.8	86.5
11	3.9	90.4
12	3.5	93.9
13	2.1	96.0
14	1.9	98.0
15	1.1	99.1
16	0.9	100.0

Axe 1 (19,4 % de l'inertie) : un axe de vulnérabilité cumulative sociale et professionnelle. L'ACM révèle deux axes factoriels principaux structurant la différenciation entre lycées. Le premier axe oppose les lycées les plus vulnérables (LPR, très défavorisés, très éloignés, très homogènes socialement) aux lycées les plus favorisés (LGT privés, très favorisés socialement, très proches des pôles universitaires, socialement hétérogènes). Ce premier axe, que l'on peut interpréter comme un axe de vulnérabilité cumulative, oppose globalement les profils pour lesquels un ciblage des dispositifs serait le plus pertinent aux profils qui en sont les plus éloignés.

Axe 2 (11,5 % de l'inertie) : un axe d'éloignement géographique et de secteur. Le deuxième axe introduit une dimension complémentaire liée à la taille de l'établissement et à l'académie, permettant de distinguer les lycées de grande taille en milieu urbain dense des petits établissements ruraux. Les variables supplémentaires relatives à la présence des dispositifs confirment que les lycées ciblés par les Cordées de la réussite et par ACCES/CODA se positionnent davantage du côté vulnérable de l'axe principal.

Graphique 19 : Projection des modalités des variables selon leur contribution sur le plan factoriel (2 premiers axes)



La combinaison des deux axes dessine un espace factoriel dans lequel les lycées les plus vulnérables se trouvent dans le quadrant supérieur droit (défavorisés, éloignés, ruraux, professionnels) et les lycées les plus favorisés dans le quadrant inférieur gauche (favorisés, proches, privés, LGT). Les lycées polyvalents occupent une position intermédiaire sur le premier axe, tout en se distinguant par leur éloignement géographique relatif sur le second. Cette structure factorielle justifie la démarche de classification qui suit. Les deux axes captent des dimensions suffisamment distinctes et substantielles pour fonder une partition des lycées en profils homogènes et interprétables.

II/ Cinq profils de lycées au regard du ciblage des dispositifs d'égalité des chances

La classification ascendante hiérarchique (CAH) a été réalisée à partir des coordonnées factorielles issues de l'ACM, en retenant le critère d'agrégation de Ward, qui minimise la variance intra-classe. Le dendrogramme et l'histogramme des gains d'inertie inter-classes orientent le choix du nombre de classes. Le graphique des gains d'inertie met en évidence une décroissance marquée jusqu'au niveau de coupure 4-5, puis un palier à partir de 5-6, ce qui plaide en faveur d'une partition en cinq classes. Ce choix offre le meilleur compromis entre la lisibilité des profils, l'homogénéité interne de chaque groupe et la taille des effectifs. Les cinq classes ont ensuite été caractérisées par les variables actives et supplémentaires au moyen de tests du khi-deux et de valeurs-tests, permettant d'identifier les modalités significativement sur- ou sous-représentées dans chaque groupe.

La partition retenue répartit les 328 lycées de la façon suivante : 73 établissements dans le groupe 1, 69 dans le groupe 2, 70 dans le groupe 3, 79 dans le groupe 4 et 37 dans le groupe 5. La carte factorielle confirme la cohérence de la partition : les cinq groupes occupent des positions distinctes et relativement bien séparées dans l'espace des deux premiers axes de l'ACM, bien que les groupes 1 et 2, de même que les groupes 4 et 5, présentent une proximité partielle sur le premier axe, reflet d'une continuité dans les niveaux de vulnérabilité.

Classe 1 : Les moins isolés, très grands et mixtes, ciblés (n = 73 ; 22,3 %)

Ce premier groupe rassemble des lycées publics généraux et technologiques (82 % de LGT, 100 % publics), implantés en milieu urbain dense (100 % urbains, 49 % en urbain dense), très proches des pôles universitaires (45 % très proches, 52 % favorisés et proches), de très grande taille (75 % très grands) et socialement très hétérogènes (84 % très peu homogènes). Leur profil social est globalement favorable à favorisé (46 % favorisé et proche, 45 % très favorisés). Malgré ce profil peu prioritaire au regard des critères de vulnérabilité, 71 % de ces lycées bénéficient d'au moins un dispositif. Nous supposons un phénomène de sélection des établissements les mieux dotés en ressources humaines et institutionnelles, susceptibles de s'engager plus facilement dans les dispositifs en raison de leur taille et de leur proximité aux têtes de cordée.

Classe 2 : Les moins dans le besoin, non ciblés (n = 69 ; 21 %)

Le deuxième groupe constitue le profil le moins vulnérable et le moins ciblé de la classification. Il regroupe majoritairement des lycées privés (96 %), très favorisés (67 %), socialement homogènes (50 % homogènes), très proches des pôles universitaires (54 % très proches) et essentiellement implantés en milieu urbain dense (93 % urbains). Parmi eux, 74 % ne bénéficient d'aucun dispositif. Ce résultat est pleinement cohérent avec les objectifs des dispositifs étudiés, qui ciblent prioritairement les établissements publics et défavorisés.

Classe 3 — Les plus isolés, ciblés (n = 70 ; 21,3 %)

Ce troisième groupe est caractérisé par une forte proportion de lycées polyvalents (51 % de LPO, contre 17 % dans l'ensemble de la région), publics (94 %), géographiquement très éloignés (55 % très éloignés, 45 % ruraux), peu homogènes socialement (61 % peu homogènes) et de profil social défavorisé à favorisé (54 % défavorisés, 42 % favorisés). Parmi eux, 84 % bénéficient d'au moins un dispositif et 55 % de plus d'un dispositif, ce qui en fait le groupe le plus couvert de la classification. Ce résultat est cohérent avec la logique d'entrée

territoriale des dispositifs, en particulier ACCES, qui concentre ses expérimentations dans des zones d'animation pédagogique éloignées des pôles universitaires.

Classe 4 — Les défavorisés et proches, insuffisamment ciblés (n = 79 ; 24 %)

Le quatrième groupe est très largement composé de lycées professionnels (96 % de LPro), publics (84 %), très défavorisés (63 % très défavorisés) et très homogènes socialement (71 % très homogènes), mais implantés en milieu urbain proche (100 % urbains, 37 % proches). Leur taille est modeste (48 % petits, 34 % très petits). Malgré leur forte vulnérabilité sociale, 59 % de ces lycées ne bénéficient d'aucun dispositif, et seulement 40 % sont couverts par au moins un. Ce groupe constitue un angle mort au regard des objectifs des Cordées de la réussite, qui font pourtant des lycées professionnels et des élèves de milieux modestes un public prioritaire. La taille réduite de ces établissements, combinée à leur implantation urbaine, qui peut les rendre moins visibles dans une logique de ciblage territorial, pourrait partiellement expliquer leur sous-représentation parmi les bénéficiaires.

Classe 5 — Les défavorisés et éloignés, ciblés (n = 37 ; 11,3 %)

Le cinquième groupe représente le profil cumulant le plus de vulnérabilités : lycées professionnels publics (97 % de LPro, 92 % publics), très défavorisés (81 % très défavorisés), très homogènes (78 % très homogènes), très isolés (94,6 % défavorisé-éloigné, 41 % très éloignés), implantés en zone rurale autonome (73 % ruraux). Bien que 65 % bénéficient d'au moins un dispositif, 35 % restent non couverts, représentant les lycées pour lesquels le besoin d'intervention est objectivement le plus fort. Ces établissements cumulent en effet l'ensemble des dimensions de vulnérabilité identifiées en Partie I : éloignement géographique, défavorisation sociale, homogénéité sociale forte et faible taille.

A retenir :

→ La classification en cinq groupes confirme et affine les résultats de l'analyse comparative : le ciblage des dispositifs est globalement cohérent avec les objectifs affichés, mais présente deux angles morts majeurs.

→ Le groupe 4 (lycées professionnels, très défavorisés, urbains et proches) est insuffisamment couvert (59 % sans dispositif), malgré une vulnérabilité sociale forte — en contradiction directe avec les priorités affichées des Cordées de la réussite.

→ Le groupe 5 (lycées professionnels, très défavorisés et très éloignés) cumule toutes les dimensions de vulnérabilité identifiées et demeure partiellement non couvert (35 % sans dispositif), constituant le public potentiellement le plus éloigné des dispositifs existants.

Conclusion

Ce premier rapport d'analyse visait à répondre à la première question évaluative des dispositifs d'égalité des chances du projet ObSup : dans quelle mesure les dispositifs d'égalité des chances constituent-ils une réponse adaptée aux besoins des publics visés ? L'analyse a été conduite selon deux axes complémentaires : une analyse de la cohérence interne des dispositifs (Partie I), puis une analyse quantitative du ciblage effectif des lycées de Nouvelle-Aquitaine au regard de leurs caractéristiques sociales, territoriales et scolaires (Partie II et Partie III).

Sur le plan de la cohérence des objectifs, les trois dispositifs étudiés, ACCES, CODA et les Cordées de la réussite, répondent de manière globalement cohérente aux besoins informationnels et symboliques identifiés dans la littérature (lutte contre l'autocensure, amélioration de l'orientation, réduction de la distance symbolique avec l'enseignement supérieur). La réponse aux besoins territoriaux est en revanche plus différenciée. ACCES est le plus explicitement ajusté à la contrainte géographique, tandis que CODA affiche une ambition universaliste et que les Cordées opèrent une entrée par les critères sociaux et résidentiels. Les besoins sociaux et économiques, notamment les freins liés au coût de la mobilité, demeurent insuffisamment pris en charge par l'ensemble des dispositifs.

Sur le plan du ciblage effectif des établissements, l'analyse comparative met en évidence une cohérence globale entre les lycées ciblés et les objectifs affichés. Les lycées publics, les établissements socialement défavorisés et les lycées géographiquement éloignés sont significativement plus représentés parmi les bénéficiaires. Les lycées ruraux et, en particulier, ceux implantés en zone rurale autonome, bénéficient d'une couverture élevée. Ces résultats attestent d'une orientation générale des dispositifs vers les établissements les plus vulnérables au regard des critères retenus.

Plusieurs angles morts méritent néanmoins d'être soulignés. Les lycées professionnels, pourtant définis comme un public prioritaire par les Cordées de la réussite, sont paradoxalement les moins couverts des trois catégories d'établissements. Toutefois, certains lycées professionnels sont très spécialisés et n'ont pas vocation à la poursuite dans l'enseingement supérieur. Ils ne sont donc pas pertinents pour le ciblage des dispositifs.

Les lycées situés dans les ceintures urbaines périphériques constituent également un angle mort du ciblage, avec seulement 31 % d'établissements concernés. Enfin, l'analyse de l'indicateur de vulnérabilité et des profils issus de la classification met en évidence l'existence de lycées cumulant vulnérabilité sociale et éloignement géographique qui ne sont pas ciblés par les dispositifs, constituant ainsi un potentiel public non atteint.

Ces résultats appellent plusieurs précisions méthodologiques. D'abord, l'analyse a été réalisée sur les dispositifs en ignorant leur nature, ce qui peut nuancer nos conclusions. Ainsi, certaines actions cibles des populations spécifiques, peu importe le niveau social ou d'éloignement du lycée. Par exemple, une cordée dont l'objectif est de favoriser l'accès des filles aux filières scientifiques peut cibler un lycée proche et favoriser et donc avoir un ciblage pertinent. De plus, l'étude porte sur les lycées et non sur les élèves, ce qui ne permet pas de conclure que les élèves les plus vulnérables sont effectivement touchés au sein des établissements ciblés. Ce premier rapport nécessiterait d'être complété par l'analyse des données individuelles des lycéens bénéficiaires afin de conclure plus précisément sur leur pertinence et d'analyser l'efficiacité des dispositifs en regardant la poursuite et les parcours des bénéficaires dans l'enseignement supérieure.

Bibliographie

Ouvrages et articles académiques

Dupray, A., Vignale, M. (2022). Quelles inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique ? Revue Éducation & formations, n°103.

Fabre, A. (2025). Inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur : quand la géographie façonne les parcours. Focus n° 122, Conseil d'analyse économique (CAE), novembre 2025.

Jaoul-Grammare, M., Nakhili, N. (2010). Quels facteurs influencent les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ? 26 p.

Jellab, A. (2021). L'orientation scolaire en France ou de la distillation fractionnée. Des inégalités modulées par l'organisation du système éducatif et par des effets de contexte. Administration & Éducation, 171(3), 35-44.

Lauwerier, T., et al. (2022). L'enseignement supérieur en France : un droit menacé face aux inégalités croissantes ? Right to Education Initiative.

Maugis, S., Touahir, M. (2019). Indice d'éloignement pour les établissements scolaires. Document de travail – série méthodes, n°2019-M02, DEPP.

Place, D., Vincent, B. (2009). L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les diplômes et les compétences. Economie et statistique, n°424-425, pp. 125-147.

Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. Éducation & formations, DEPP, 90, pp. 5-27.

Rocher, T. (2023). Indice de position sociale (IPS) : actualisation 2022. Séries Méthodes, Document de travail n° 2023-M01, DEPP, mars 2023.

Rapports d'évaluation et documents institutionnels

CESER, Région Nouvelle-Aquitaine. (2025). Cap vers l'enseignement supérieur, la voix des jeunes comme boussole. Décembre 2025, 178 p.

Cour des comptes. (2025). Rapport public annuel. Mars 2025.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2024). Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – SRESRI 2024-2028.

Service Études, prospective et évaluation, DITEP, Pôle DATAR. (2025). Accessibilité à l'enseignement supérieur. Avril 2025.

Université de Bordeaux. (2018). Appel à projets : « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures », PIA.

Textes réglementaires

Code de l'éducation, art. L111-1.

Instruction interministérielle du 21 juillet 2020 relative aux Cordées de la réussite (NOR : MENE2021598J), parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 27 août 2020.

Sources en ligne

Académie de Bordeaux. Les Cordées de la réussite dans la région Nouvelle-Aquitaine. Disponible sur : https://www.ac-bordeaux.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-la-region-nouvelle-aquitaine

Académie de Bordeaux. ACCES – Accompagnement vers l'enseignement supérieur. Disponible sur : https://www.ac-bordeaux.fr/acces-accompagnement-vers-l-enseignement-superieur-123059

DEPP – Ministère en charge de l'Éducation nationale. Liste géolocalisée des établissements d'enseignement. Disponible sur : https://www.data.gouv.fr/datasets/adresse-et-geolocalisation-des-etablissements-denseignement-des-premier-et-second-degres

DEPP – Ministère de l'Éducation nationale. L'indice de position sociale (IPS). Disponible sur : https://www.education.gouv.fr/depp/l-indice-de-position-sociale-ips-357755

DEPP – Ministère de l'Éducation nationale. L'indice d'éloignement des collèges et des lycées. Disponible sur : https://www.education.gouv.fr/depp/l-indice-d-eloignement-des-colleges-et-des-lycees-377771

Ministère de l'Éducation nationale. Les Cordées de la réussite. Disponible sur : https://www.education.gouv.fr/les-cordees-de-la-reussite-permettre-aux-eleves-de-batir-et-de-concretiser-un-projet-d-orientation-306210

Ministère de l'Éducation nationale. Bulletin officiel – Cordées de la réussite. Disponible sur : https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm

INSEE. Grille communale de densité à 7 niveaux (2022). Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/information/6439600

INSEE. Zonage en aires d'attraction des villes (AAV). Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/information/4803954

INSEE. Définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114

INSEE. Définition de la ruralité. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/information/8571524

Préfectures de région Nouvelle-Aquitaine. Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Disponible sur : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Grands-dossiers/Le-Programme-Investissements-d-Avenir-PIA

Gouvernement français. Le Programme d'Investissements d'Avenir. Disponible sur : https://www.info.gouv.fr/actualite/le-programme-d-investissements-d-avenir

Université de Poitiers. Orientation : l'Université de Poitiers lauréate d'un appel à projet majeur. Disponible sur : https://www.univ-poitiers.fr/orientation-luniversite-de-poitiers-laureate-dun-appel-a-projet-majeur/

Université de Poitiers. À la Croisée des Parcours (CODA). Disponible sur : https://www.univ-poitiers.fr/choisir-luniversite/decouvrir-luniversite-de-poitiers/projets-dexcellence/a-la-croisee-des-parcours-coda/

Listes des figures

Liste des tableaux

Tableau 1: Tableau récapitulatif des objectifs des dispositifs 21
Tableau 2 : Taux de réussite au bac selon la présence d'un dispositif, par nature de lycée (médiane) 26
Tableau 3 : Nombre d'élèves selon la présence d'un dispositif 27
Tableau 4 : Répartition des lycées selon la présence d'un dispositif, par type de territoire 37
Tableau 5 : Répartition des lycées selon la présence d'un dispositif, par type de territoire (densité x AAV) 37

Liste des graphiques

Graphique 1 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par nature du lycée 25
Graphique 2 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par secteur du lycée 26
Graphique 3 : Boite à moustache du nombre d'élèves par lycée selon la présence d'un dispositif 28
Graphique 4 : Distribution de l'IPS des lycées selon la présence d'un dispositif 30
Graphique 5 : Boite à moustache de l'IPS selon la nature du lycée 31
Graphique 6 : Moyennes de l'IPS et intervalles de confiance selon la présence d'un dispositif par nature du lycée 31
Graphique 7 : Distribution de l'écart-type de l'IPS selon la présence d'un dispositif 32
Graphique 8 : Boite à moustache de l''écart-type de l'IPS, selon la nature du lycée 33
Graphique 9 : Moyenne et intervalle de confiance de l'écart-type de l'IPS selon la présence d'un dispositif, par nature du lycée 34
Graphique 10 : Répartition des lycées selon la présence d'un dispositif et la ruralité de la commune 35
Graphique 11 : Répartition des lycées selon la densité communale 36
Graphique 12 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par type de commune 36
Graphique 13 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par type de commune 39
Graphique 14 : Distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'un dispositif 41
Graphique 15 : Relation entre l'indice d'éloignement et l'indice de position sociale selon la présence d'un dispositif 42
Graphique 16 : Proportion de lycées selon la présence d'un dispositif, par catégorie de lycée 47
Graphique 17 : IPS des lycées selon l'indice d'éloignement et nombre de dispositifs 47
Graphique 18 : Histogramme des valeurs propres et part de l'inertie expliquée (résultats de l'ACM) 50
Graphique 19 : Projection des modalités des variables selon leur contribution sur le plan factoriel (2 premiers axes) 51

Liste des cartes

Carte 1 : Maillage territorial des dispositifs d'égalité des chances (ct2e, 2025) 24
Carte 2 : Maillage territorial des lycées selon la typologie de la commune 38
Carte 3 : Indice d'éloignement des lycées selon la typologie de la commune 40
Carte 4 : Indice de position sociale des lycées, selon la typologie de la commune 43
Carte 5 : IPS des lycées ciblés par les dispositifs 48
Carte 6 : IPS des lycées non ciblés par les dispositifs 48

Annexes

Graphiques complémentaires

◆ Analyse de l'indice de position sociale

Tableau 1 : Indicateur de dispersion de l'IPS des lycées selon la présence d'un dispositif

	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	p-valeur
Médiane	106	110	0,003***
1er quartile	92	96	
3ème quartile	114	126	

Tableau 2 : Indicateur de dispersion de l'IPS des lycées selon la présence d'un dispositif par nature du lycée

	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	p-valeur
LGT	113 (109, 119)	126 (119, 133)	0,001
LPO	106 (103, 111)	106 (103, 113)	0,7
LPro	91 (88, 94)	94 (89, 99)	0,009

Légende : Médiane (Q1, Q2)

Tableau 3 : Indicateur de dispersion de l'écart-type de l'IPS des lycées selon la présence d'un dispositif

	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	p-valeur
Médiane	30.4	29.1	0,029
1er quartile	26.7	26.7	
3ème quartile	32.3	30.9	

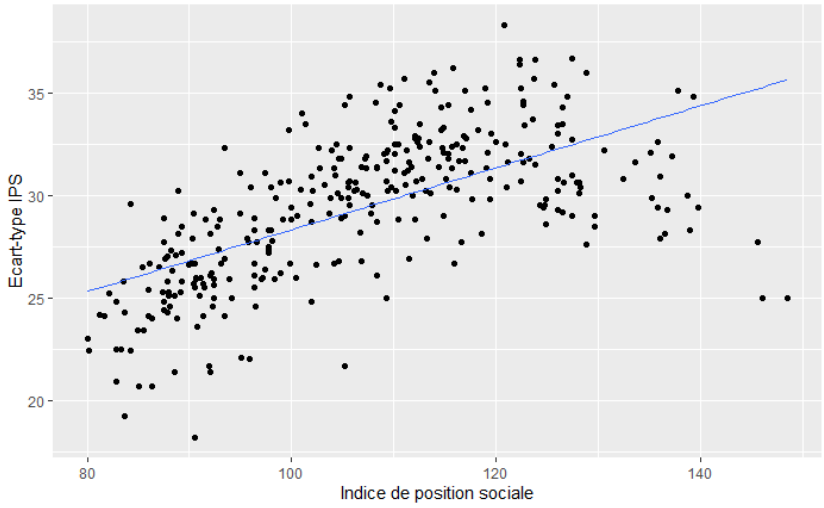
Tableau 4 : Médiane de l'écart-type de l'IPS selon la présence d'un dispositif, par nature du lycée

	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	p-valeur
Lycées généraux et technologiques	30,8	32,1	0,009***
Lycées polyvalents	30,0	31,3	0,005***
Lycées professionnels	26,8	25,5	0,002***

*Lecture : la médiane de l'écart-type de l'IPS est de 32,1 pour les LGT bénéficiant d'un dispositif, contre 30,8 pour ceux qui n'en bénéficient pas. *** p < 0,05.*

◆ Relation écart-type et IPS

Graphique 1 : Relation entre l'écart-type de l'IPS et l'IPS



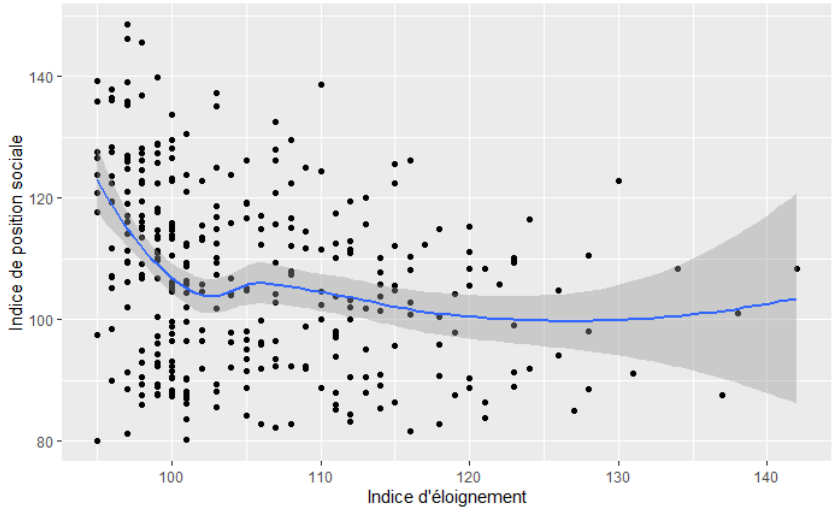
◆ Indice d'éloignement

Tableau 5 : Indicateur de dispersion de l'indice d'éloignement selon la présence d'un dispositif

	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	p-valeur
Médiane	105	100	0,001
1er quartile	100	98	
3ème quartile	113	106	

◆ Relation IPS – Indice d'éloignement

Graphique 2 : Relation entre l'indice de position sociale et l'indice d'éloignement



Contact
Mike Deleu
mike.deleu@u-bordeaux.fr

En savoir +

www.u-bordeaux.fr

univbordeaux universitedebordeaux universite-de-bordeaux

université de BORDEAUX